

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Université Echahid Hamma Lakhdar d'El-Oued

Faculté des lettres et des langues

Département des lettres et de la langue française

N° de référence:

Mémoire

Présenté pour l'obtention du diplôme de Master

Option: Didactique de FLE/FOS

Intitulé:

**L'enseignement de la terminologie juridique à la faculté de
droit et des sciences politiques de l'Université d'El-Oued:
Analyse des erreurs rencontrées**

Réalisé par:

ZABI Ammar

Dirigé par:

GAOUAOUA Djelloul

Membres du jury:

- | | | |
|-----------------------|----------------------|------------|
| 1. REHAIMINE Mohammed | Université d'El-oued | Président |
| 2. GAOUAOUA Djelloul | Université d'El-oued | Rapporteur |
| 3. BERRA Bensalem | Université d'El-oued | Examineur |

Année académique: 2014/2015

DEDICACE

Je dédie ce travail de recherche

A mes chers parents

A mon frère et mes sœurs

A mes amis

REMERCIEMENTS

Je remercie à l'occasion de ce travail mon enseignant **GAOUAOUA Djelloul** qui n'a pas hésité à me donner tous les conseils concernant ce domaine pour que cette étude soit à la règle.

Je remercie, aussi, l'administration du département, qui a fournie beaucoup d'efforts tout au long de notre étude.

Je remercie, enfin, l'ensemble de mes voisins qui ont m'encouragé à continuer jusqu'au bout de ce parcours.

RESUME

La terminologie juridique est considérée comme une matière très importante pour les étudiants en droit, ils peuvent, à travers cette matière, accéder aux connaissances scientifiques dans d'autres lois, et ainsi élargir leurs perceptions.

Beaucoup de chercheurs ont pris soin de la question de l'enseignement de la terminologie, en général dans tous les filières, et en particulier dans le filière de droit, ils ont essayé de trouver des approches pour le bon fonctionnement, et de veiller au bon enseignement pour tous les étudiants dans ce domaine.

La réussite dans l'enseignement de cette matière très importante dépend de la compréhension de sa nature et ses caractéristiques distinctives. Car le terme juridique est étroitement lié à l'environnement politique et au milieu socio-culturel du pays, il est également affecté par la compréhension des conditions générales des pays.

Notre objectif dans cette étude est de mettre en évidence le terme juridique, en analysant les résultats des étudiants de première année droit de l'Université Echahid Hamma Lakhdar d'El-oued et, aussi, les erreurs d'orthographe qu'ils ont commises.

Mots clés: terme juridique, langue juridique, compréhension écrite, compétence, erreur.

ملخص

تعدّ المصطلحات القانونيّة من الموادّ بالغة الأهميّة بالنّسبة لطلبة الحقوق، يمكنهم من خلالها الاطّلاع على المعارف العلميّة في تشريعات أخرى، و من ثمّ توسيع مداركهم.

اعتنى الكثير من الباحثين بمسألة تدريس المصطلحات بشكل عام في جميع الشّعب و على الخصوص المصطلحات القانونيّة في شعبة القانون، لقد حاولوا ايجاد مقاربات لحسن سيرها، وذلك لضمان تعليم حسن لجميع الطّلبة في هذا المجال.

يتوقّف النّجاح في تدريس هذه المادّة المهمّة على ادراك طبيعتها و خصوصيّاتها المميّزة، فالمصطلح القانوني يرتبط ارتباطا وثيقا بالبيئة السياسيّة وكذا بالوسط الاجتماعي و الثقافي للبلد، كما يتأثّر فهمه بالأوضاع العامّة التي يمرّ بها أي بلد.

تستهدف هذه الدّراسة تسليط الضّوء على المصطلح القانوني، وذلك عن طريق تحليل نتائج طلبة السّنة الأولى حقوق بجامعة الشهيد حمّة لخضر بالوادي، و كذا الأخطاء الإملائيّة التي ارتكبوها.

كلمات مفتاحيّة: مصطلح قانوني، لغة قانونيّة، فهم المقروء، مهارة، خطأ.

TABLE DES MATIERES

Dédicace

Remerciements

Résumé

Introduction générale 08

Première partie: Cadre théorique

Chapitre 1: Concepts généraux 13

I.1.1. Définition de l'enseignement 13

I.1.2. Qu'est-ce que la compréhension? 13

I.1.3. Définition de l'écrit 14

I.1.4. La compétence 15

I.1.5. La compréhension écrite 15

I.1.6. Droit et langue juridique 15

I.1.7. Nature de la langue juridique 16

I.1.7.1. L'auteur 16

I.1.7.2. Le destinataire 17

I.1.7.3. L'essence du message 17

I.1.8. Les caractéristiques du texte juridique 17

I.1.9. Les difficultés de la langue juridique 18

I.1.10. Typologies d'activités en langue juridique 18

I.1.11. Difficultés de l'enseignement la langue juridique 19

Chapitre 2: Le terme juridique: Définitions et Caractéristiques 20

I.2.1. Définition de la terminologie 20

I.2.2. Définition du terme 20

I.2.3. Le sens ordinaire des termes juridiques 21

I.2.3.1. Les mêmes mots auront la même signification 21

I.2.3.2. Les mots techniques sont interprétés dans le sens technique	21
I.2.3.3. La règle juridique parle au présent	21
I.2.4. La polysémie du terme juridique	21
I.2.5. Caractères principales dans la formulation du terme juridique	22
I.2.5.1. La clarté	23
I.2.5.2. La précision	23
I.2.5.3. La concision	23
I.2.6. Typologies des unités terminologiques	23
I.2.6.1. Termes juridiques stricto sensu	23
I.2.6.2. Termes relevant d'autres domaines de spécialité mais ayant une portée juridique	23
I.2.6.3. Termes relevant de la langue administrative ayant des implications juridiques.....	23
I.2.6.4. Termes du vocabulaire courant mais qui appellent une définition précise en raison de leurs possibles implications juridiques	24
Chapitre 3: L'erreur: Définitions et Aspects	25
I.3.1. Définition de l'erreur	25
I.3.2. L'importance de l'erreur dans le processus d'enseignement	25
I.3.3. Définition de la faute	26
I.3.4. Typologies de l'erreur	27
I.3.4.1. Erreurs de performance	27
I.3.4.2. Erreurs de compétence	27
I.3.4.3. Erreurs interlinguales	27
I.3.5. Différents types d'erreurs dans la production écrite	27
I.3.5.1. Erreurs de contenu	28
I.3.5.2. Erreurs de la forme	28
I.3.6. La position des différentes théories de l'erreur	28
I.3.7. Comment remédier aux erreurs?	28

Deuxième partie: Présentation, Analyse des réponses des étudiants, Commentaires

Introduction	31
1. Description de la population	31
2. Méthodologie de la recherche	32
3. Collecte des données: le corpus	32
4. Analyse des données retenues pour l'étude	33
Conclusion générale	48
Bibliographie	51
Annexes	56

Introduction générale

Introduction générale

L'enseignement, d'une manière générale, est une tâche très difficile à faire, sauf s'il y ait les compétences nécessaires qui nous aident à réussir. Ces dernières se divisent en quatre catégories essentielles: production orale, compréhension orale, production écrite et compréhension écrite.

Certes, chaque sorte de compétences a ses propres caractéristiques qui les rendent différentes par rapport à l'autre. L'enseignant doit choisir la compétence visée avant d'entamer la conception et l'exécution de la séance.

Dans le champ universitaire certains domaines préfèrent la production orale, comme les langues, d'autres préfèrent la production écrite comme l'administration, certains d'autre combinent entre l'orale et l'écrit comme le domaine du droit.

Ce dernier nécessite à la fois l'oral et l'écrit, on pense ici que l'ensemble des utilisateurs du droit peuvent défendre leur avis oralement et écrire en respectant les formes exigées par la loi.

L'enseignement des termes juridiques est centré sur le vocabulaire. Le but est de savoir repérer et comprendre l'information essentielle dans un document juridique authentique.

Cette compétence suppose le contrôle de la grammaire et de la syntaxe, et les séances qui se concentrent seulement sur l'acquisition du vocabulaire ne sera pas certainement être réussies, il faut donc ajouter l'étude des modes et temps verbaux, des articles définis et indéfinis, voire les différentes formes de négation, etc. Car la spécificité du discours juridique provient de ses objectifs communicationnels.

A partir de notre expérience au sein du département de droit de l'Université Echahid Hamma Lakhdar d'El-oued, nous avons pu constater, lors de la correction des copies des étudiants de première année, que leurs réponses contiennent plusieurs erreurs. Ceci a donc suscité notre réflexion afin de rendre en évidence les différentes erreurs qui entravent le bon enseignement à l'université d'El-Oued.

C'est la raison pour laquelle on va chercher à répondre à cette question importante:

«Quelle est la nature des erreurs commises par les étudiants lors de la correction de leurs copies d'interrogation?»

Cette recherche nous oblige à répondre à des sous-questions:

- Que signifie la terminologie? Quelles sont ses caractéristiques générales?
- Est-ce qu'il y a vraiment une spécificité qui nous pousse à choisir une telle ou telle méthode pour enseigner la terminologie?
- Quels sont les principaux concepts de ce sujet?
- Quelles sont les erreurs commises par les étudiants à ce niveau?
- Les séances de la terminologie juridique sont-elles suffisantes pour qu'un étudiant puisse se former dans ce domaine?

Ces questions nous poussent à adopter deux hypothèses:

- Les erreurs commises par les étudiants seraient des erreurs de compétence.
- La durée de l'enseignement des termes juridiques est insuffisante pour surmonter les difficultés connues à ce niveau.

Dans cette étude on vise à découvrir les erreurs les plus fréquentes à ce stade, et aussi repérer et analyser les causes de ces erreurs et enfin proposer les solutions convenables pour surmonter les difficultés émanant de l'enseignement des termes juridiques dans l'université algérienne en général et dans l'Université Echahid Hamma Lakhdar d'El-Oued en particulier.

Pour ce faire, on va se concentrer sur deux compétences très importantes dans le domaine du droit, c'est la production écrite et la compréhension écrite pour les étudiants de premiers années droit du département de droit de la faculté du droit et des sciences politiques de l'Université Echahid Hamma Lakhdar d'El-Oued.

Les activités qui peuvent nous aider à atteindre les buts sont les activités de compréhension et d'utilisation du vocabulaire et de la syntaxe juridique ainsi que les activités de la grammaire.

Le présent travail comporte deux parties: la première partie est dite le cadre théorique, elle englobe trois chapitres:

Dans le premier chapitre, nous tenterons de définir les concepts généraux de cette étude, nous focalisons sur la définition de l'enseignement, la compréhension, la compétence, l'écrit, la relation entre le droit et la langue juridique, la nature de la langue juridique, ses caractéristiques, les difficultés qu'imposent l'enseignement de la langue juridique.

Dans le deuxième chapitre, nous évoquerons le terme juridique, on va concentrer sur la définition de la terminologie, la définition du terme, le sens ordinaire des termes juridiques, la

polysémie du terme juridique, les caractères principales dans la formulation du terme juridique, typologies des unités terminologiques.

Dans le troisième chapitre, nous parlerons de l'erreur, on va aborder la définition de l'erreur, l'importance de l'erreur dans le processus d'enseignement, la définition de la faute, typologies de l'erreur, les différents types de l'erreur, la position des différentes théories de l'erreur, la méthode qui favorise la remédiation des erreurs commises par les apprenants.

La deuxième partie est consacrée à l'étude de deux interrogations réalisées par les étudiants de première année en droit de la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Echahid Hamma Lakhdar d'El-Oued. Ces interrogations visent mettre en question la compétence orthographique des étudiants.

Nous concluons cette étude par le commentaire et l'analyse des résultats du présent travail auxquels nous sommes parvenus.

L'étude d'un pareil sujet semble à première vue facile à faire, mais lorsque on l'entame, il paraît un peu difficile, compte tenu de plusieurs conditions notamment l'entourage socio-culturel de l'apprenant et l'enseignant.

Notre intention n'est pas de chercher à apporter une réponse décisive à un aussi vaste problème; je me contenterai de donner l'avis de plusieurs théoriciens et praticiens qui ont traité les concepts qui circulent autour de ce domaine, et aussi de donner mon commentaire personnel, chaque fois que je suis en mesure de le faire.

PREMIERE PARTIE

Cadre théorique

CHAPITRE 1: Concepts généraux

Avant d'aborder la partie pratique, il est nécessaire de comprendre les principaux concepts de ce sujet. Dans les prochains points, on va étudier ces concepts:

I.1.1. Définition de l'enseignement:

Selon CUQ, le terme « enseignement » signifie :

Précepte ou leçon et, à partir du XVIII^{ème} siècle, action de transmettre des connaissances [...] il désigne à la fois le dispositif global (enseignement public/privé, enseignement primaire/secondaire/supérieur) et les perspectives pédagogiques et didactiques propres à chaque discipline (enseignement du français, des langues, des mathématiques, etc)¹.

Alors que le dictionnaire LAROUSSE signale que le terme « enseignement » est issu du verbe latin « insignare », il signifie : « action, art, manière d'enseigner »².

A partir des précédentes définitions, on remarque que le terme « enseignement » est évolué d'un simple concept qui désigne seulement leçon à un terme global qui désigne plusieurs choses comme: les différentes étapes d'enseignement, le fait lui-même d'enseignement et l'ensemble de ses intervenants (enseignant, apprenant, milieu, etc.) et ses contraintes, les différents types d'enseignement, etc.

I.1.2. Qu'est-ce que la compréhension?

CUQ définit la compréhension comme: « L'aptitude résultant de la mise en œuvre de processus cognitifs, qui permet à l'apprenant d'accéder au sens d'un texte qu'il écoute (compréhension orale) ou lit (compréhension écrite) »³.

A partir de cette définition, on constate que la compréhension est une pratique involontaire qui vise la bonne perception d'un texte lu ou d'un son écouté. A cet égard BARTHELEMY voit que la compréhension est aussi: « une opération cognitive qui permet d'arriver au sens d'un message écrit ou oral »⁴.

¹ CUQ Jean-Pierre. *Dictionnaire de didactique du français*, Paris, CLE International, 2003, p. 83.

² LAROUSSE, *Dictionnaire du français au collège*, Paris, Librairie LAROUSSE, 1989, P. 388.

³ CUQ Jean-Pierre, Op., Cit., p. 49.

⁴ BARTHELEMY Fabrice, GROUX Dominique et PORCHER Louis. *Cent mots pour le français langue étrangère*, Paris, L'HAMATTAN, 2011, p. 51.

La compréhension se caractérise par les quatre grandes opérations qui entrent dans leur processus; ces opérations se déroulent en quatre temps⁵:

- 1) une phase de discrimination qui porte sur l'identification des sons ou la reconnaissance des signes graphiques;
- 2) une phase de segmentation qui concerne la délimitation de mots ou de phrases;
- 3) une phase d'interprétation qui autorise l'attribution d'un sens à ces mots ou groupes de mots ou phrases;
- 4) une phase de synthèse qui consiste en une construction du sens global du message par addition des sens des mots ou groupes de phrases.

I.1.3. Définition de l'écrit:

CUQ définit l'écrit de cette façon: « il désigne, dans son sens le plus large, par opposition à l'oral, une manifestation particulière du langage caractérisée par l'inscription, sur un support, d'une trace graphique matérialisant la langue et susceptible d'être lue »⁶.

L'écrit semble toujours facile à décrire contrairement à l'oral. On peut trouver les traces de l'écrit et on peut facilement le recueillir, « ...les supports (papier, affiches, etc.) nous offrent un moyen d'analyse plus neutre, plus facile à cerner »⁷.

L'écriture est une pratique influencée par le milieu socio-culturel où se trouve l'apprenant, à cette vision parle YVES REUTER:

*L'écriture est une pratique sociale, historiquement construite, impliquant la mise en œuvre, tendanciellement conflictuelle, de savoirs, de représentations, de valeurs d'investissement et d'opérations, par laquelle un ou plusieurs sujets visent à produire du sens linguistiquement structuré à l'aide d'un outil, sur un support, dans un espace socio - institutionnel donné*⁸.

⁵ CUQ Jean-Pierre, cité par KHADRI Salima. « *La prise de parole en classe de langue: de la compréhension orale à l'expression orale* », Mémoire de magistère option didactique, Université Hadj Lakhdar Batna, 2007/2008, p. 34.

⁶ CUQ Jean-Pierre, Op., Cit., p. 78-79.

⁷ BOYER Henri, BUTZBACH-RIVERA Michèle et PENDANX Michèle. *Nouvelle introduction à la didactique du français langue étrangère*, Paris, CLE International, 1989, p. 121.

⁸ DJOUMAA Nedjla. « *Question d'écriture en FLE chez les apprenants de la 2ème année moyenne. Etude de travaux réalisés dans le collège de Saad Merazga, route de Tazoult* », Mémoire de magistère option didactique, Université Hadj Lakhdar Batna, 2008/2009, p. 05.

I.1.4. La compétence:

Selon LAGANE, la compétence signifie : « l'aptitude de quelqu'un à décider »⁹. Cette définition donne une vision générale sur ce terme, tandis que BARTHELEMY nous donne une définition plus précise et plus technique, selon lui la compétence : « est une capacité reconnue qui permet d'accomplir des actions, de résoudre des problèmes, de réaliser des tâches complexes, de comprendre et évaluer des situations, de prendre des décisions »¹⁰.

I.1.5. La compréhension écrite:

Pour bien comprendre un texte, l'apprenant mobilise plusieurs opérations cognitives complexes visant à construire une représentation mentale de la situation décrite dans le texte. En soutenant cette vision, VAN DEN BROECK et GUSTAFSON définissent la compréhension écrite telle que : « un processus complexe sollicitant simultanément des mécanismes de perception, de mémorisation, de coordination et de contrôle qui requièrent un coût attentionnel extrêmement élevé »¹¹.

Donc, la compréhension écrite d'une langue étrangère est : « un processus qui résulte à la fois du transfert des connaissances en langue maternelle, et du développement de compétences lexicales, syntaxiques, et textuelles propres à la langue étrangère »¹².

On conclue pour dire que la compréhension écrite résulte de plusieurs facteurs, parmi eux on trouve les connaissances antérieures, les expériences de l'apprenant, l'impact du milieu social, etc. Ces facteurs contribuent de façon large dans la compréhension.

I.1.6. Droit et langue juridique:

Le droit est défini comme: « l'ensemble des règles juridiques émises par l'autorité publique qui définissent un cadre aux activités humaines »¹³.

On connaît bien entendu que le droit est un système tout indépendant, parce qu'il correspondant à certains termes, il englobe aussi des règles, et dicte la ou les façons dont on peut les appliquer. Dans cette optique, PELAGE souligne que le droit est: « ... lié à une certaine

⁹ LAROUSSE, Dictionnaire du français au collège, p. 222.

¹⁰ BARTHELEMY Fabrice, GROUX Dominique et PORCHER Louis. Op., Cit., p. 47.

¹¹ DRIS Maria. «*Le rôle des connecteurs dans la compréhension d'un texte argumentatif en FLE*», Mémoire de magistère option didactique, Université Hadj Lakhdar Batna, 2007/2008, p. 20.

¹² CUQ Jean-Pierre et GRUCA Isabelle. *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Grenoble, Presses Universitaires, 2003, p. 160.

¹³ SOIGNET Michel. *Le français juridique: droit-administration-affaires*, Paris, HACHETTE Edition, 2003, p. 04.

conception de l'ordre social, qui détermine le mode d'application et la fonction même du droit »¹⁴.

ANNA ajoute un autre facteur pour le droit qui le rend un domaine international, « ... il franchit difficilement les frontières nationales. Le statut juridique ne se limite pas aux pays, mais aussi à un certain nombre d'États »¹⁵.

Alors que la «langue juridique» désigne: « le mode d'expression linguistique particulier aux juristes »¹⁶. Donc, elle se diffère de la langue générale ou commune.

DAMETTE lorsqu'il aborde la «langue juridique», il dit qu'elle se caractérise par les éléments suivants¹⁷:

- A. La spécialité d'une partie de son vocabulaire et de sa syntaxe en fait une langue de spécialité, l'accent est ici mis sur les contenus ;
- B. Si l'attention est portée sur les publics, sur leur spécificité et l'objectif à atteindre, le français juridique sera alors un domaine du FOS ;
- C. Des besoins professionnels exprimés par de futurs juristes ou par des professionnels.

Généralement, les juristes utilisent des mots qui paraissent à première vue généraux, mais ces mots ont certainement un sens spécifique, cette spécificité est confié par la loi lui-même.

I.1.7. Nature de la langue juridique:

La langue juridique a des caractéristiques plus limitées, elle devrait tenir compte de la qualité de l'auteur, de celle du destinataire et de l'essence du message, COVACS explique ces caractéristiques en disant¹⁸:

I.1.7.1. L'auteur: c'est le législateur ou l'État. Toujours est-il indispensable non seulement de respecter la ou les langues, mais encore de faire de ces langues un usage exemplaire.

¹⁴ PELAGE Jacques. «La traduisibilité des discours juridiques», Babilonia, N°. 5, pp. 161-175, Disponible sur: http://recil.grupolusofona.pt/bitstream/handle/10437/2053/jacques_pelage.pdf. (Consulté le: 03/08/2014), p. 166.

¹⁵ ANNA Dolata-Zaród. «Le rôle de l'espace dans la langue du droit», pp. 41-48, (Date de l'article 31/01/2010), Disponible sur: <http://dialnet.unirioja.es/descarga/articulo/4359392.pdf>. (Consulté le: 05/08/2014), p. 41.

¹⁶ GEMAR Jean-Claude. « Terminologie, langue et discours juridiques. Sens et signification du langage du droit », Meta: journal des traducteurs, vol. 36, n° 1, 1991, pp. 275-283. Disponible sur: <http://id.erudit.org/iderudit/002843ar>. (Consulté le: 05/08/2014), p. 275.

¹⁷ DAMETTE Eliane, *Didactique du français juridique: français langue étrangère à visée professionnelle*, Paris, LIBRAIRIE HAMATTAN, 2007, pp. 11-12.

¹⁸ COVACS Alexandre. «La réalisation de la version française des lois fédérales du Canada», Collectif réalisé sous la direction de Jean-Claude Gémard, Conseil de la langue française, Éditeur officiel du Québec, 1982, Disponible sur: <http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html>, (Consulté le: 10/08/2014).

I.1.7.2. Le destinataire: c'est le pays, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens. Comme « nul n'est censé ignorer la loi », il faut que le texte puisse être lu, compris et, au besoin, retenu.

I.1.7.3. L'essence du message: La communication législative est par essence déclaratoire: elle affirme, dispose, ordonne, interdit, confère des pouvoirs, prévoit des cas, des procédures, des infractions, des sanctions.

I.1.8. Les caractéristiques du texte juridique:

Le texte juridique montre trois caractéristiques qui les distinguent des autres: il s'agit d'un texte normatif disposant d'un style et d'un vocabulaire particuliers.

GEMAR parle de la première caractéristique du texte juridique, c'est la nature normative : « ... le législateur fixe la règle. Le droit exprime cette norme de diverses façons, par la loi, le jugement et l'acte juridique. Chacun de ces textes est rédigé selon des formes que ne peut confondre entre elles »¹⁹. Il constate aussi que le style d'une loi n'est pas celui d'un jugement, lequel diffère de celui d'un acte.

GONZALEZ explique la façon dont le législateur utilise pour assurer l'application de la loi, c'est le style spécifique : « le droit soumet [...] à une série de mesures, tant sur le plan interne (la syntaxe, la stylistique, la sémantique et le lexique) que sur le plan externe (l'organisation et la structure de son langage) »²⁰.

Certains chercheurs, parmi eux SAPOJNIKOVASFERLE révèlent les champs des vocabulaires que contiennent le texte juridique, il fait la différence entre six champs, chaque champ a ses vocabulaires, l'ensemble « constitue le cadre linguistique dans lequel s'exprime le Droit »²¹, à savoir: - le langage du Législateur; - le langage de la Justice; - le langage de l'Administration; - le langage des affaires; - le langage « privé », celui du particulier, - le langage de la doctrine.

¹⁹ GEMAR Jean-Claude. «*Le plus et moins-disant culturel du texte juridique: langue, culture et équivalence*», Meta: journal des traducteurs, vol. 47, n° 2, 2002, pp. 163-176. Disponible sur: <http://id.erudit.org/revue/meta/2002/v47/n2/008006ar>. (Consulté le: 07/08/2014), p. 166.

²⁰ GONZALEZ Gladys. «*L'équivalence en traduction juridique: Analyse des traductions au sein de l'Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA)*», (date de l'article: 12/2003), Disponible sur: <http://theses.ulaval.ca/archimede/fichiers/21362/21362.html>, (Consulté le: 03/08/2014), p. 07.

²¹ SAPOJNIKOVASFERLE Kira. «*Le discours juridique en russe et en français: une approche typologique*», Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur de l'Université d'Aix-Marseille, (soutenue le 27/11/2012), Disponible sur: <http://www.theses.fr/2012AIXM3073>, (Consulté le: 10/08/2014), p. 22.

I.1.9. Les difficultés de la langue juridique:

La langue juridique constitue plusieurs termes techniques utilisés pour décrire des objets ou des notions.

Le langage juridique, étant l'une des langues de spécialité les plus complexes, est soumis à un grand nombre de règles sur les plans stylistique, syntaxique, sémantique et lexical qui sont fixées au sommet de la hiérarchie du système juridique. Il s'agit d'une langue dotée d'un caractère particulier que tous les usagers du domaine se doivent de respecter²².

GONZALEZ signale que la langue juridique: « est une langue dont le sens est difficile à saisir, non seulement pour le profane mais aussi pour l'initié »²³. Et cela pour les caractéristiques qui marquent la langue juridique, telles que : les ignorances, les confusions de formes, les confusions de sens, etc.²⁴.

I.1.10. Typologies d'activités en langues juridique:

Pour enseigner les termes juridiques, l'enseignant choisit entre certaines activités afin de réaliser les objectifs, DAMETTE cite quatre catégories différentes des activités qui peuvent aider l'enseignant à réaliser ses objectifs²⁵:

1. Repérage, identification: Listes d'expressions, textes à trous (lacunaires), mots dans le désordre, questions à choix multiples, etc. ;
2. Recherche d'indices: questions sens-compréhension du domaine, répondre à des questions après lecture, etc. ;
3. Mise en relation, comparaison, classification: trouver dans le texte un ou des mots techniques, remplir un tableau de classification, etc. ;
4. La grammaire: féminin et pluriel des noms et verbes, les classes grammaticales, les modes et temps verbaux, la conjugaison, etc.

²² SFERLE Adriana. «*La problématique de la traduction juridique: quelques aspects sur la traduction des termes juridiques en roumain*», Actes du 1^{er} Colloque International sur: «la Sémiotique, la Didactique et la Communication», 02-04 mai 2005, pp. 166-176, Disponible sur: <http://www.univ-medea.dz/Lab/LDLT/archive/colloque1/p166.pdf>, (Consulté le: 10/08/2014), p. 167.

²³ GONZALEZ Gladys. Op., Cit., p. 07.

²⁴ ANDREE Girolami-Boulinier. *Acquisition du vocabulaire*, Paris, DELACHAUX et NIESTLE Editeurs, 1973, p. 36.

²⁵ DAMETTE Eliane., Op., Cit., p. 48.

Ces activités à la disposition de l'enseignant, elles lui servent à la conception des séances, et facilitent la tâche de la compréhension chez l'apprenant.

I.1.11. Difficultés de l'enseignement de la langue juridique:

Comme il mentionné DECHAMPS, l'enseignement de la langue juridique comporte les difficultés suivantes²⁶:

1. La liste des termes juridiques n'est pas exhaustive; il y aura toujours des termes à enseigner/apprendre ;
2. La langue maternelle, est peu utile pour comprendre ou utiliser les termes ;
3. Si la réception des termes peut se montrer plus simple, malgré la présence de difficultés de décodification liées au caractère métaphorique et monosémique des expressions, la production reste un obstacle insurmontable pour beaucoup d'apprenants ;
4. Pour la formation des termes, n'ont pas encore été décrites des règles qui pourraient être appliquées, comme c'est le cas de la grammaire. Ainsi, l'apprenant doit mémoriser chaque terme ;
5. Il existe certaines difficultés à programmer l'apprentissage des termes, comme c'est aussi le cas avec le lexique de la langue générale. Nous ne disposons pas de catégories, ni d'une structuration suffisamment évidente qui nous permettraient de choisir les termes pour chaque étape du processus d'enseignement/apprentissage.

Ces types de difficultés peuvent entraver l'enseignement des termes juridiques, et causer beaucoup de problèmes aux apprenants.

²⁶ DECHAMPS Christina. «*Problématiques de l'enseignement/apprentissage du français juridique à des apprenants lusophones dans le cadre de l'enseignement de la traduction juridique*», pp. 01-11, (Date de l'article 01/03/2010), Disponible sur www.initem.net/public/langues%20de%20sp%C3%A9cialit%C3%A9/colloque/Christina_DECHAMPS.pdf, (Consulté le: 12/08/2014), pp. 04-05.

CHAPITRE 2: Le terme juridique: Définitions et Caractéristiques

Dans ce chapitre, nous tenterons d'aborder le terme juridique : sa définition, son sens, ses caractéristiques principales :

I.2.1. Définition de la terminologie:

La terminologie est une discipline indépendante, elle occupe une place primordiale dans toute politique linguistique, « ... elle serve le domaine de la traduction scientifique et technique entre plusieurs langues »²⁷.

LERAT propose cette définition pour la terminologie: « l'étude scientifique des notions et des termes en usage dans les langues de spécialités »²⁸.

Le terme terminologie est polysémique. Pour expliquer cette idée SERENO INACIO présente trois acceptions distinctes²⁹:

- a)- la discipline qui s'occupe de termes spécialisés;
- b)- l'ensemble des principes utilisés pour l'assemblage et le traitement des termes;
- c)- l'ensemble de termes d'un domaine de spécialité.

La définition juridique commence généralement par une définition de négation. En terminologie, PIC constate que « ... il est normalement interdit de définir un concept de cette façon, une définition doit décrire ce qu'est un concept et non pas ce qu'il n'est pas »³⁰. Cette caractéristique marque très large la terminologie.

I.2.2. Définition du terme:

Le terme, « est un signe verbal composé d'une forme ou dénomination et d'un signifié ou contenu »³¹. C'est à la fois un élément linguistique et un élément du savoir puisqu'il porte la connaissance spécialisée d'un domaine de spécialité déterminé.

²⁷ LERAT Pierre. «Fondements de l'étude des langues de spécialité», Actes du colloque de novembre 2000 sur: «les langues de spécialité : état de la question et enjeux», pp. 07-18, Publication de l'Institut Supérieur des langues de Tunis, 2000, p. 09.

²⁸ LERAT Pierre. *La langue de spécialité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, p. 16.

²⁹ SERENO INACIO David. «L'utilité de la terminologie juridique comparée dans la résolution des difficultés de la traduction juridique de l'espagnol et du portugais vers le français», Mémoire de master de Langues Etrangères Appliquées, Spécialité Lexicologie et Terminologie Multilingues, Traductologie, Université Lumière Lyon II, Année Universitaire 2009/2010, p. 12.

³⁰ PIC Elsa. «Faire de la terminologie en droit?», pp. 57-69, Disponible sur: www.eila.univ-paris-diderot.fr, (Consulté le: 09/08/2014), p. 66-67.

³¹ SERENO INACIO David, Op., Cit., p. 17.

I.2.3. Le sens ordinaire des termes juridiques:

Généralement, le terme juridique prend un sens limité qui l'aide dans l'application, LAUZIÈRE nous parle sur les différents sens du terme juridique³²:

I.2.3.1. Les mêmes mots auront la même signification:

L'emploi de synonymes dans la composition des textes de loi n'est pas acceptable. Il faut admettre ici une atténuation au principe de la règle du sens ordinaire des mots. On présume que le législateur accorde aux mêmes mots, la même signification et que s'il emploie des mots différents, c'est qu'il leur accorde des significations différentes.

I.2.3.2. Les mots techniques sont interprétés dans le sens technique:

Les mots techniques dans les lois sont interprétés dans leur sens technique. Le législateur s'adresse aux spécialistes dans leur langage, en utilisant des termes qui ne sont peut-être pas d'un usage courant dans la langue commune, mais qui appartiennent à leur langage de tous les jours.

I.2.3.3 La règle juridique parle au présent:

Si un règlement prévoit la fermeture des magasins, ce règlement ne pourrait être interprété de façon à obliger les propriétaires des magasins à fermer pendant un instant à vingt-deux heures précises. Mais ne leur interdisant pas de rouvrir quelques instants plus tard.

I.2.4. La polysémie du terme juridique:

La langue juridique est considérée comme une langue de spécialité, PETRŮ croit que cette langue est : « un sous-système linguistique qui utilise une terminologie et d'autres moyens linguistiques et qui vise la non-ambiguïté de la communication dans un domaine particulier »³³.

Donc, elle n'est pas une langue à part, mais une partie intégrante des langues naturelles, par rapport auxquelles elle présente plusieurs spécificités. Ce caractère de la langue juridique est mis en avant plusieurs chercheurs qui la comprennent comme « une façon particulière de

³² LAUZIÈRE Lucie. «*Le sens ordinaire des termes de droit*», Collectif réalisé sous la direction de Jean-Claude Gémard, Conseil de la langue française, Éditeur officiel du Québec, 1982, Disponible sur: <http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html>, (Consulté le: 10/08/2014).

³³ PETRŮ Ivo. «*La polysémie: élément majeur de la terminologie juridique selon CORNU Gérard, un exemple récent du traitement législatif de ce phénomène en droit tchèque*», Actes du 1er Colloque International sur: «la Sémiotique, la Didactique et la Communication», revue: Echo des études romanes, Vol. IX, N°. 2, 2013, pp. 47-57, Disponible sur: <http://www.eer.cz/files/2013-2/2013-2-04-Petru.pdf>, (Consulté le: 10/08/2014), p. 49.

s'exprimer, un mélange des phénomènes de langue courante et des phénomènes étranges à cette dernière»³⁴.

BOURCIER et ANDREEWSKY signalent que : « Les polysémies ou « ambiguïtés lexicales » correspondent à des mots morphologiquement identiques, appartenant à une même classe grammaticale, mais qui ont des sens différents »³⁵.

Exemples:

ACTION	{	-Titre représentant une fraction du capital d'un associé dans les sociétés par actions ; - recours, exercice d'un droit en justice ; - manifestation de l'activité, faculté d'agir.
GRÈVE	{	- Terrain plat couvert de sable au bord d'un fleuve ou de la mer ; - arrêt, cessation concerté et collectif du travail décidé par les salariés pour obtenir des avantages.

La polysémie dans un texte juridique pose principalement un problème d'interprétation. Les juristes ont tenté depuis longtemps de surmonter ces difficultés en normalisant la rédaction du droit.

Il convient donc de distinguer les problèmes d'interprétation posés par l'utilisation d'un terme polysémique de ceux posés par la présence d'un terme flou. BOURCIER ANDREEWSKY exige que : « pour qu'il y ait polysémie, il faut que les différentes acceptions soient stables et que les définitions correspondantes soient assez disjointes »³⁶.

Les termes sont de nature complexe et multifacette. Ainsi, les termes présentent des aspects linguistiques : cognitifs et sociaux³⁷.

I.2.5. Caractères principales dans la formulation du terme juridique:

COVACS a affirmé que le terme juridique, « se distingue par sa clarté, sa précision et sa concision, en un mot, par sa rigueur »³⁸:

³⁴ Ibid., p. 50.

³⁵ BOURCIER Danièle et ANDREEWSKY Evelyne. «Traduction et polysémie: un exemple de traitement automatique en informatique juridique», Collectif réalisé sous la direction de Jean-Claude Gémard, Conseil de la langue française, Éditeur officiel du Québec, 1982, Disponible sur: <http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html>, (Consulté le: 10/08/2014).

³⁶ Ibid., la même page.

³⁷ SERENO INACIO David, Op., Cit., p. 17.

³⁸ COVACS Alexandre, Op., Cit.

I.2.5.1. la clarté: Dans un État de droit où tout arbitraire, il est légitime que le citoyen soucieux de connaître ses droits et ses obligations et, de façon plus générale, d'appréhender les lois de son pays. Un texte obscur, est inadmissible.

I.2.5.2. la précision: Dans une loi, chaque mot désigne certainement un sens précis. Un texte même clair, mais imprécis, ne pourra qu'entraîner une multitude d'interprétations.

I.2.5.3. la concision: chaque mot de la loi veut réaliser un intérêt, puisque la loi ne parle pas en principe pour ne rien dire.

Ces caractéristiques donnent une spécificité au terme juridique par rapport aux autres termes dans d'autres disciplines.

I.2.6. Typologies des unités terminologiques:

Une typologie des unités terminologiques permet de revenir sur quelques problèmes rencontrés, liés à la nature même des unités terminologiques, ELISABETH énumère les différents types des termes juridiques³⁹:

I.2.6.1. Termes juridiques stricto sensu:

Il s'agit de termes relevant sans conteste ni équivoque du domaine juridique parce qu'ils correspondent à des concepts de droit, désignant explicitement des principes ou règles de droit. Ils sont en général présents dans les traités, manuels et dictionnaires de droit.

I.2.6.2. Termes relevant d'autres domaines de spécialité mais ayant une portée juridique:

Ces termes ne sont pas directement juridiques et concernent d'autres domaines (écologie, agriculture, économie, etc.). Ils sont cependant définis dans le cadre d'accords de droit international, par exemple: sources d'énergie renouvelables.

I.2.6.3. Termes relevant de la langue administrative ayant des implications juridiques:

On trouve un grand nombre de termes complexes, fabriqués à partir de noms d'entités administratives ou correspondant à un découpage spatial nommé conventionnellement dans une administration donnée: comme zone et aire.

³⁹ ELISABETH Lavault-Olléon et GROSSMANN Francis. «*Langue du droit et harmonisation terminologique multilingue: l'exemple de LexALP*», Lidil [En ligne], (Date de l'article 01/06/2010), N°. 38, 2008, pp. 11-32, Disponible sur: <http://lidil.revues.org/2776>, (Consulté le: 05/08/2014), pp. 03-04.

I.2.6.4. Termes du vocabulaire courant mais qui appellent une définition précise en raison de leurs possibles implications juridiques:

Certains termes du lexique général doivent figurer comme termes de base d'un domaine: si un texte réglemente les forêts de montagne afin de préserver la fonction protectrice de la forêt, il est nécessaire pour rendre l'application de la réglementation possible, de définir le terme forêt.

CHAPITRE 3 : L'erreur: Définitions et Aspects

Dans ce chapitre, nous visons aborder l'erreur: sa définition, son importance, la typologie de l'erreur, la faute, comment faire pour remédier l'erreur? :

I.3.1. Définition de l'erreur:

La plupart des méthodes d'enseignement récentes considèrent l'erreur comme un moyen d'apprentissage non pas un échec dans le processus d'enseignement/apprentissage.

Selon le dictionnaire LAROUSSE, le terme « erreur » est issu du verbe latin « error », il signifie : « action de se tromper, faute commise en se trompant »⁴⁰. Cuq a défini l'erreur comme suit: « écart par rapport à la représentation d'un fonctionnement normé »⁴¹. Pour servir la même idée, RAHMATIAN Rouhollah et ABDOLTADJEDINI Kamyar ont proposé cette définition : « écart par rapport à une norme provisoire ou une réalisation attendue »⁴².

Donc, l'erreur est un énoncé oral ou écrit inadmissible constituant une violation du code grammatical ou sémantique de la langue⁴³.

On appelle « norme » ici tout ce qui est l'usage commun et courant dans une communauté linguistique, la norme correspond alors à l'institution sociale qui constitue la langue standard⁴⁴.

Nous pouvons constater que l'erreur est définie par rapport à des représentations et des jugements d'adéquation à une norme reconnue par un groupe social.

I.3.2. L'importance de l'erreur dans le processus d'enseignement:

L'importance de l'erreur dans le processus d'enseignement réside dans cette équation : si on comprend bien les erreurs commises par les apprenants, on va certainement trouver la meilleure méthode pour enseigner telle ou telle matière.

⁴⁰ LAROUSSE, Dictionnaire du français au collège, P. 441.

⁴¹ CUQ Jean-Pierre, Op., Cit., p. 86.

⁴² RAHMATIAN Rouhollah et ABDOLTADJEDINI Kamyar. «L'erreur, un facteur de dynamisme dans les processus d'apprentissage des langues étrangères», PLUME, première année, n° 2, Automne-hiver 2005, pp. 105-123. Disponible sur: http://www.sid.ir/en/VEWSSID/J_pdf/110120050206.pdf. (Consulté le: 07/08/2014), p. 108.

⁴³ RABADI Najib et ODEH Akram. «L'analyse des erreurs en FLE chez des apprenants jordaniens et bahreïniens», JJMLL: Jordan Journal of Modern Languages and Literature, vol. 02, n° 2, 2010, pp. 163-177. Disponible sur: http://journals.yu.edu.jo/jjml/Issues/Vo2No2_2010PDF/4.pdf. (Consulté le: 14/08/2014), p. 166.

⁴⁴ SINH Pham Truong. «Étude des erreurs en production écrite des étudiants en français à l'école normale supérieure de Thai Nguyen», Mémoire de fin d'études post-universitaires, Université national de Hanoi, 10/2006, p. 28.

L'analyse des erreurs nous révèle beaucoup de choses très importantes au niveau de nos méthodes appliquées, elle nous aide à évaluer les programmes et les activités pédagogiques, conçus ou mis en application.

De plus, nous oriente vers les modifications nécessaires afin de réaliser les objectifs visés, etc., et cela parce que :

L'erreur est due à une fausse hypothèse faite sur la langue-cible à partir des données dont on dispose. C'est un problème de compétence. L'erreur concerne l'acquis (cause probables: état de fatigue...); dans ce cas, l'apprenant peut s'auto-corriger. C'est un problème de performance⁴⁵.

I.3.3. Définition de la faute:

Selon le dictionnaire LAROUSSE, le terme « faute » est issu du verbe latin « fallita », il signifie : « manquement à une règle morale, mauvaise action »⁴⁶, Cuq a défini la faute comme suit: « la faute a été conçue comme une injure au bon usage, une atteinte au système de la langue »⁴⁷.

JAFFRE signale que : « la faute est révélatrice d'un échec grave, alors que l'erreur désigne la difficulté, un signe de l'évolution de la compétence d'une population »⁴⁸. A la même vision ASTOLFI croit que : « les erreurs commises ne sont plus des fautes condamnables, elles deviennent les symptômes intéressant d'obstacles auxquels la pensée des étudiants est affrontée »⁴⁹.

Aujourd'hui, les didacticiens considèrent que l'erreur n'est pas une faute « cette dernière est prise dans le sens d'un péché »⁵⁰, qui exige peut-être une punition. Donc, on assiste à un grand changement qui a envahi le domaine de la didactique des langues, voire les méthodes adoptées.

⁴⁵ Ibid., p. 29.

⁴⁶ LAROUSSE, Dictionnaire du français au collège, P. 403.

⁴⁷ CUQ Jean-Pierre, Op., Cit., p. 101.

⁴⁸ JAFFRE Jean-Pierre. *Didactique de l'orthographe*, Paris, HACHETTE Edition, 1992, p. 78.

⁴⁹ ASTOLFI Jean-Pierre. *L'erreur, un outil pour enseigner*, Paris, ESF Editeur, 1997, p. 15.

⁵⁰ ABDELLI Rachid. «Analyse d'erreurs dans les productions écrites d'élèves de première année secondaire», Mémoire de magistère, Université de Béjaïa, 2004, p. 39.

Il s'agit donc « des ratés de production qui sont dus à la fatigue, au stress ou à l'hésitation, ce que l'on appelle des lapsus »⁵¹. Ces derniers peuvent être causés par plusieurs facteurs comme les pathologies touchant les organes humains.

I.3.4. Typologies de l'erreur:

Les méthodes d'enseignement récentes du FLE, résument les erreurs en trois types⁵²:

I.3.4.1. Erreurs de performance:

Ce sont les erreurs d'inattention, d'oubli, dues à la fatigue ou au stress survenant lors des épreuves. L'élève connaît la règle qu'il aurait dû appliquer; il est donc capable de se corriger.

I.3.4.2. Erreurs de compétence:

Il s'agit des erreurs que l'apprenant ne peut pas corriger. L'apprenant en commet non pas à cause d'une inaptitude mais à cause de son niveau de connaissance de la langue étrangère étudiée à un moment donné.

I.3.4.3. Erreurs interlinguales:

Ce type d'erreur a pour origine la confusion phonologique, morphosyntaxique et sémantico-lexicale entre la ou les langue(s) source(s) de l'apprenant avec la langue cible. Cette confusion entraîne des transferts négatifs aboutissant à des formes erronées.

I.3.5. Différents types d'erreurs dans la production écrite:

Elle concerne les principales erreurs rencontrées dans les réponses des apprenants, LOKMAN Demirtaş et HÜSEYİN Gümüş nous proposent deux catégories différentes: erreurs de contenu et erreurs de la forme⁵³:

⁵¹ BENLEHLOUH Khaoula Amina. «*L'exploitation de l'erreur comme outil d'enseignement de la grammaire du FLE: cas des apprenants de 1 ère année moyenne*», Mémoire de magistère option didactique, Université Constantine 1, 2012/2013, p. 42.

⁵² RABADI Najib et ODEH Akram, Op., Cit., p. 166-167.

⁵³ LOKMAN Demirtaş et HÜSEYİN Gümüş. «*De la faute à l'erreur: une pédagogie alternative pour améliorer la production écrite en FLE*», Synergies Turquie, n° 2, 2009, pp. 125-138. Disponible sur: <http://gerflint.fr/Base/Turquie2/lokman.pdf>. (Consulté le: 27/09/2014), p. 129-130.

I.3.5.1. Erreurs de contenu:

Lorsque l'apprenant lit la question, et la compris bien, l'idéal serait qu'il donne la bonne réponse. Dans le cas inverse, sa réponse soit hors sujet. Le contenu correct dépend totalement de la bonne compréhension de la part de l'apprenant.

I.3.5.2. Erreurs de la forme:

Ces erreurs peut-être des erreurs linguistiques, syntaxiques, lexicales, morphologiques, etc., (telles que: la conjugaison, l'orthographe, la ponctuation, etc.).

I.3.6. La position des différentes théories de l'erreur

D'après GALISSON Robert et COSTE Daniel, les théories didactiques sur l'erreur sont ainsi définies⁵⁴:

A)- Soit qu'elles cherchent à l'éliminer complètement par une gradation et une progression aussi contraignantes et exactes que possible;

B)- Soit qu'elles s'y résignent comme à quelque chose d'inévitable et de parasite venant troubler l'apprentissage;

C)- Soit qu'elles en fassent une des composantes nécessaires du processus d'acquisition.

On constate ici que l'ensemble des théories qui ont abordé le sujet des erreurs ont opté pour des visions différentes, la première voit qu'il faut négliger l'erreur totalement, la deuxième considère l'erreur comme un parasite impossible d'éviter, alors que la troisième théorie prend l'erreur comme un facteur indispensable pour le processus d'enseignement/apprentissage, il faut, selon cette optique, qu'il occupe une place très importante.

I.3.7. Comment remédier aux erreurs?

La remédiation est définie comme : « un ensemble d'activités qui permettent de résoudre les difficultés qu'un apprenant rencontre, [...] la remédiation, conçue comme un soutien, se fait en principe en fonction de démarches pédagogiques différentes, et souvent de manière individualisée ... »⁵⁵.

⁵⁴ GALISSON Robert et COSTE Daniel, cité par RAHMATIAN Rouhollah et ABDOLTADJEDINI Kamyar, Op., Cit., p. 112.

⁵⁵ CUQ Jean-Pierre, Op., Cit., p. 213.

Avec le temps, l'enseignant peut imaginer les erreurs fréquentes que l'apprenant peut commettre. Malgré cela, « la remédiation ne se réduit pas à l'anticipation d'erreurs mais elle exige une stratégie bien étudiée de la part des enseignants pour essayer de trouver une solution globale à ce problème »⁵⁶.

Certainement, les erreurs permettent à l'enseignant de disposer d'une vision générale sur les différentes difficultés des apprenants, les activités convenables pour corriger ces sortes d'erreurs et sur la démarche qui lui permet de réaliser ses objectifs.

Dans tous les cas, « la remédiation est spécifique »⁵⁷. Elle est affectée par le milieu et les moyens placés sous les mains de l'enseignant. Mais, Est-ce que vraiment nous pouvons remédier toute sorte d'erreurs? Est-ce que l'enseignant dispose des outils nécessaires pour concrétiser ses buts? Ces questions sont posées à haute voix afin d'assurer la vision qui dit que l'erreur ne constitue pas un obstacle durant le processus d'enseignement/apprentissage. A l'inverse, elle est un moyen qui favorise ce processus.

⁵⁶ RABADI Najib et ODEH Akram, Op., Cit., p. 172.

⁵⁷ GIORDAN André, FAVRE Daniel et TARPINIAN Armen. «*L'erreur en pédagogie*», Ecole changer de cap, 2013, Disponible sur: http://www.ecolechangerdecap.net/IMG/pdf/dossier_erreur.pdf. (Consulté le: 25/09/2014), p. 05.

DEUXIEME PARTIE

**Présentation, Analyse des réponses des étudiants,
Commentaires**

Introduction:

Après avoir vu les principaux concepts de ce sujet, tels que: la langue juridique, le terme juridique, l'écrit, la compréhension, l'erreur, etc., nous allons dans cette partie exposer le corpus sur lequel nous sommes basés afin de mettre en évidence les erreurs commises par les étudiants de première année de la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Echahid Hamma Lakhdar d'El-oued.

1. Description de la population:

La population concernée est constituée de 30 étudiants, ces étudiants sont tous des Algériens, ils sont divisés en deux groupes : le premier et le deuxième groupe, appartiennent au département de droit de la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Echahid Hamma Lakhdar d'El-Oued.

Le tableau N° 01 indique le nombre des étudiants de ces deux groupes:

	Groupe 01	Groupe 02	Total
Nombre total des étudiants (les inscrits)	15	15	30
Nombre des étudiants assistants	13	12	25
Nombre des étudiants qui ont fait la première interrogation	09	06	15
Nombre des étudiants qui ont fait la deuxième interrogation	11	08	19

Tableau N° 01: Nombre des étudiants

Cette population contient 22 étudiants fonctionnaires parmi les étudiants qui assistent réellement (25 étudiants), ce qui représente 88 % de l'ensemble des étudiants concernés.

Le tableau N° 02 indique le pourcentage des fonctionnaires:

	Groupe 01	Groupe 02	Total
Nombre des étudiants fonctionnaires	13	09	22
Nombre des étudiants non-fonctionnaires	00	03	03
Le pourcentage des fonctionnaires	100%	75%	88%

Tableau N° 02: Le pourcentage des fonctionnaires

Il y a aussi une distribution différente de sexe entre les deux groupes: on compte 16 étudiants et 09 étudiantes. Les étudiants masculins représentent 64 % de l'ensemble des étudiants concernés.

Le tableau N° 03 indique la distribution des étudiants selon le sexe:

	Groupe 01	Groupe 02	Total	Le pourcentage
Nombre des étudiants (masculins)	08	08	16	64%
Nombre des étudiants (féminins)	05	04	09	36%

Tableau N° 03: La distribution des étudiants selon le sexe

On remarque donc le taux élevé des fonctionnaires, c'est la raison pour laquelle on a constaté un nombre considérable des absences aux deux interrogations (voir le tableau N° 01).

2. Méthodologie de la recherche:

Pour réaliser notre objectif, nous avons soumis les deux groupes d'étudiants à deux formes d'interrogations différentes, ensuite, nous avons comparé les résultats obtenus pour évaluer l'enseignement de ce champ spécifique.

Les comparaisons sont effectuées à partir du nombre de mots écrits par les étudiants. On a compté les réponses correctes et les réponses erronées, et à partir des erreurs commises par les étudiants on va essayer de confirmer les caractéristiques générales de la terminologie juridique, évaluer le niveau des étudiants, et enfin d'analyser l'enseignement des termes juridiques de façon générale.

3. Collecte des données: le corpus:

L'interrogation est composée de deux parties d'exercices proposés aux étudiants. Le premier exercice traite la terminologie juridique (complétez certaines définitions juridiques, donnez l'équivalent en traduisant des termes juridiques). Le deuxième exercice focalisé sur la grammaire (donnez le féminin des noms, le pluriel des noms, les fonctions des noms dans les phrases, etc.)

L'interrogation est notée sur 06 points (selon la décision de l'équipe de domaine de formation), chacun des exercices est noté sur 03 points, on a ajouté entre 0,25 et 0,50 point pour

encourager les étudiants à réaliser une bonne réponse (voir la copie 01 et la copie 02 dans les annexes).

L'ensemble des réponses des étudiants constituent notre corpus à analyser dans cette partie de la recherche.

4. Analyse des données retenues pour l'étude:

Sous ce titre on essaye de chercher les réponses correctes et les réponses erronées, on s'occupe aux réponses des étudiants en deux parties différentes: la première partie consacrée pour la terminologie, et la deuxième partie est consacrée à la grammaire:

4.1. Analyse des réponses dans la partie de la terminologie:

On va entamer une analyse sur les erreurs terminologiques, en comparant les deux interrogations et les réponses des étudiants:

4.1.1. Les définitions des termes juridiques:

L'analyse des réponses des étudiants nous révèle les statistiques suivantes:

L'interrogation N° 01: (14 réponses)

Le terme	Correct	Aucune réponse	Erroné	
			Autre terme	Erreur d'orthographe
Amendement	07	01	03	03
Discussion	05	03	02	04
Soumis	09	01	03	01
Délibérante	07	01	04	02
Considération	05	03	04	02
Individu	06	04	04	00
Juridiques	06	07	01	00
Présumés	06	07	01	00
Total	51	27	22	12
Le pourcentage (%)	46%	24%	20%	10%

Tableau N° 04: Classification des réponses de la première interrogation

L'interrogation N° 02: (19 réponses)

Le terme	Correcte	Aucune réponse	Erronée	
			Autre terme	Erreur d'orthographe
Perte	12	03	02	02
Conditions	12	05	02	00
Loi	16	03	00	00
Sanction	11	06	02	00
Décharge	12	02	05	00
Restitution	10	05	02	02
Dette	12	04	03	00
Unilatéral	08	05	03	03
Total	93	33	19	07
Le pourcentage (%)	61%	22%	13%	4%

Tableau N° 05: Classification des réponses de la deuxième interrogation***/- Commentaire**

Nous voyons que, dans la première interrogation, 46 % des étudiants ont eu des réponses correctes, alors que, dans la deuxième interrogation plus de 60 % des étudiants ont trouvé la réponse juste, aussi on voit la diminution des erreurs de type « autre terme » (de 20 % à 13 %) et les erreurs d'orthographe (de 10 % à 04 %), c'est-à-dire qu'il y a une amélioration considérable, ce qui reflète l'évolution dans les compétences des étudiants, ce qui implique que les étudiants ont pris conscience, ont bien compris les consignes, et ont réussi de surmonter les contraintes qu'exigent cette langue.

Par ailleurs, on constate que le pourcentage de « non réponse » reste à peu près constant (de 24 % à 22 %), ce qui signifie qu'il y a un nombre constant d'étudiants n'arrive pas à améliorer leurs compétences dans cette branche.

En ce qui concerne les erreurs commises, les étudiants ont fait des erreurs dans l'écriture de certains termes, tels que: Restitution, Unilatéral, Discussion, Délibérante, Considération, etc., et cela à cause de la difficulté de ces termes, par rapport aux autres.

4.1.2. La traduction des termes juridiques:

L'analyse des réponses des étudiants de la traduction de certains termes juridiques nous révèle les statistiques suivantes:

L'interrogation N° 01: (14 réponses)

Le terme	Correcte	Aucune réponse	Fausse	
			Autre terme	Erreur d'orthographe
قضاء	06	00	05	03
أثر رجعي	08	05	01	00
Amende	06	02	02	04
Bailleur	08	01	05	00
Le pourcentage (%)	50%	14%	23%	13%

Tableau N° 06: Classification de traduction de la première interrogation

L'interrogation N° 02: (19 réponses)

Le terme	Correcte	Aucune réponse	Fausse	
			Autre terme	Erreur d'orthographe
التعويض	18	00	01	00
بضاعة	15	01	03	00
Décret	16	00	00	03
Préjudice	08	08	01	02
Le pourcentage (%)	75%	12%	7%	6%

Tableau N° 07: Classification de traduction de la deuxième interrogation

***/- Commentaire**

Nous voyons que, dans la première interrogation, 50 % des étudiants ont fait une traduction correctes, alors que, dans la deuxième interrogation plus de 75 % des étudiants ont trouvé la réponse juste, aussi on voit une diminution remarquable des erreurs de type « autre terme » (de 23 % à 07 %) et les erreurs d'orthographe (de 13 % à 06 %), ce qui signifie que les étudiants ont réussi vraiment à améliorer leurs capacités de traduire.

Tandis que, on constate que le pourcentage de « non réponse » reste à peu près constant (de 14 % à 12 %), ce qui signifie qu'il y a un nombre constant d'étudiants qui n'arrive pas à améliorer leurs compétences dans cette branche.

4.1.3. Comparaison des résultats entre la terminologie et la traduction:

Lorsqu'on résume les résultats précédant on trouve les statistiques suivantes:

		Les réponses correctes	Aucune réponse	Autre terme	Erreur d'orthographe
La terminologie	01 ^{ère} interrogation	46%	24%	20%	11%
	02 ^{ème} interrogation	61%	22%	13%	5%
La traduction	01 ^{ère} interrogation	50%	14%	23%	13%
	02 ^{ème} interrogation	75%	12%	7%	6%

Tableau N° 08: Comparaison de l'évolution des réponses

***/- Commentaire**

Entre les réponses de la terminologie et les réponses de la traduction, on peut tirer une ressemblance qui figure entre les deux:

- A. Une évolution importante dans les deux cas examinés, mais dans la traduction plus élevé que l'autre (de 50 % à 75 %).
- B. Diminution remarquable des erreurs de type « autre terme » et les erreurs d'orthographe.
- C. Les « non réponses » restent stables dans les deux cas (écart de 02 %), ce qui signifie que les mêmes étudiants ont des difficultés soit dans la terminologie soit dans la traduction, c'est-à-dire que ces étudiants sont dans un état d'échec vis-à-vis la démarche appliquée.

4.1.4. Analyse des erreurs commises par les étudiants:

Il y a quelques erreurs remarquées dans les réponses des étudiants, ces erreurs sont divisées en deux catégories: erreurs de la forme (erreurs d'orthographes) et erreurs du sens (erreurs de compréhension: les étudiants ont proposé d'autres termes):

4.1.4.1. Erreurs de la forme:

Ces erreurs concernent la forme de l'écriture, ce tableau nous montre les principales erreurs dans les réponses fournies par les étudiants:

		Le terme	Façon erronée de l'écriture
La terminologie	01 ^{ère} interrogation	Amendement	Ammendement (2 fois)-amondement
		Discussion	Discution (3 fois)-descution
		Soumis	Somis
		Délibérante	Délébérante- Dilibérente
		Considération	Consédération- Considiration
	02 ^{ème} interrogation	Perte	Pert- Perter
		Restitution	Restiltion- Restitution
		Unilatéral	Unitéal- Unlitéral- Unilatirale
La traduction	01 ^{ère} interrogation	Amende	Amond- Amonde- Ammend- Ammende
	02 ^{ème} interrogation	Décret	Décrit (3 fois)
		Préjudice	Prichidic- prichidice

Tableau N° 09: Les erreurs fréquentes de la forme

***/- Commentaire**

Ce tableau englobe une liste restreinte des erreurs les plus fréquentes que les étudiants ont commises, on remarque dans ce tableau:

- A. La plupart des erreurs où certains lettres sont remplacés par d'autres, comme: le (o) au lieu du (e) dans «Amendement», le (t) au lieu du (ss) dans «Discussion», (i) au lieu du (é) dans «Délibérante», (i) au lieu du (e) dans «Décret», etc.
- B. Ajout des lettres, comme: (m) dans «Amendement» et «Amende», (r) dans «Perte».
- C. Omission de certaines lettres, comme: (u) dans « Soumis».
- D. Erreurs dans la structure du terme, comme: «Prichidic» et «Prichidice» au lieu d'écrire «Préjudice».

Ces types d'erreurs signifient que la plupart des étudiants connaîtraient bien les termes mais ils n'arrivent pas à l'écrire de façon juste, (état d'échec).

4.1.4.2. Erreurs du sens:

Ces erreurs concernent le sens présumé de la production écrite, ce tableau nous montre les erreurs principales dans les réponses fournies par les étudiants:

		Le terme	Le mot remplaçant le sens
La terminologie	01 ^{ère} interrogation	Amendement	Juridiction-acceptation
		Discussion	Décision-bonne loi
		Soumis	Donnée-il y a-sible
		Délibérante	Obligement-sur-des choses-décision
		Considération	Charge (02 fois)-individu-vue
		Individu	Rétroactif-immeuble-preneur-personne
		Juridiques	Bailleur
		présumés	De perte
	02 ^{ème} interrogation	Perte	Beret-fait
		Conditions	L'irrespect-propriété
		Sanction	Charge-personne
		Décharge	Dédommagement-déchéance-débit-déconfiture-relagé
		Restitution	Débiteur-libération
		Dette	Pièce
		Unilatéral	D'être due-entrepôts-due
La traduction	01 ^{ère} interrogation	Amende	Sanction-juridiction
		Bailleur	Personne-bail-loyer-preneur-la loyauté
	02 ^{ème} interrogation	Préjudice	Prchris

Tableau N° 10: Les erreurs fréquentées du sens

***/- Commentaire**

Ce tableau contient les termes utilisés par les étudiants par erreur, il contient aussi des mots qui ne peuvent pas être considérés comme des termes juridiques:

A. La plupart des mots sont des termes juridiques, ce qui signifie que l'étudiant a bien saisi les termes, mais il n'a pas réussi à relier ces termes avec leur contexte, comme: « juridiction », « acceptation », « bailleur », « débiteur », etc.

- B. Il y a des mots qui ne peuvent pas être classés comme des termes, tels que: « il y a », « sur ».
- C. On trouve aussi des mots qui n'ont pas de sens clair: « Prchris », « relagé », « Obligestement », etc.

L'existence de ces catégories d'erreurs, soit celles de la forme ou celles du sens, nécessite à l'étudiant de fournir beaucoup d'efforts afin de surmonter ces obstacles d'écriture, surtout les efforts de mémoriser les termes juridiques et de les relier avec leur contexte.

4.2. Analyse des réponses dans la partie de la grammaire:

On va entamer une analyse sur les erreurs qu'apparaissent dans la partie de la grammaire, en comparant les deux interrogations et les réponses des étudiants:

4.2.1. Le féminin:

Les réponses des questions fournies par les étudiants, sur le féminin du nom et de l'adjectif, constituent l'objet de notre analyse:

L'interrogation N° 01: (14 réponses)

La réponse	Correcte	Aucune réponse	Erronée	
			Autre mot	Erreur d’orthographe
Féminin des noms				
Une jumelle	10	00	01	03
Veuve	12	00	00	02
Déesse	00	01	01	12
Amie	11	00	00	03
Total	33	01	02	20
Le pourcentage (%)	59%	2%	4%	35%

Tableau N° 11: Classification des réponses du féminin des noms

***/- Commentaire**

Ce tableau explique le pourcentage des différentes catégories des réponses des étudiants, on peut constater que:

- A. Les réponses correctes ont atteint le seuil de 33 réponses (soit 59 %), ce qui signifie que la plupart des étudiants ont bien saisi le concept du féminin.
- B. Un taux considérable des erreurs d'orthographe (35 %), ce qui signifie que ces étudiants ont pensé de façon juste mais ils n'ont pas la capacité de découvrir la forme exacte de la réponse, donc ils sont obligés de concentrer sur l'orthographe des mots.
- C. Un taux très diminué des étudiants qui donnent d'autres termes (02 %) ou qui ne répondent pas (04 %).

L'interrogation N° 02: (19 réponses)

La réponse	Correcte	Aucune réponse	Erronée	
			Autre mot	Erreur d’orthographe
Féminin de l’adjectif				
Large	13	02	00	04
Ancienne	12	02	00	05
Partisane	10	02	00	07
Sèche	11	03	00	05
Longue	09	03	00	07
Total	55	12	0	28
Le pourcentage (%)	58%	13%	0%	29%

Tableau N° 12: Classification des réponses du féminin de l'adjectif

***/- Commentaire**

Ce tableau explique le pourcentage des différentes catégories des réponses des étudiants, on peut remarquer que:

- A. Les réponses correctes ont atteint le seuil de 55 réponses (soit 58 %), ce qui signifie que la plupart des étudiants ont aussi bien saisi le concept du féminin de l'adjectif.
- B. Un taux considérable des erreurs d'orthographe (29 %), ce qui signifie que ces étudiants connaîtraient la réponse mais ils n'ont pas réussi à découvrir la forme exacte de cette réponse, donc ils sont obligés à concentrer sur l'orthographe des mots.
- C. Un taux important des étudiants qui ne répondent pas aux questions (13 %), ce qui signifie qu'il y a certains étudiants ne risquent pas de proposer des réponses en cas de doute, le 00 % des « autres mots » renforce ce résultat.

4.2.2. Le pluriel:

L'analyse des réponses des étudiants concernant le pluriel des noms nous révèle les statistiques suivantes:

L'interrogation N° 01: (14 réponses)

La réponse	Correcte	Aucune réponse	Erronée	
			Autre mot	Erreur d'orthographe
Pluriel des noms				
Tables	14	00	00	00
Feux	10	00	01	03
Bonshommes	06	00	00	08
Mesdames	07	00	00	07
Total	37	0	1	18
Le pourcentage (%)	66%	0%	2%	32%

Tableau N° 13: Classification des réponses du pluriel des noms

***/- Commentaire**

Ce tableau contient les différentes catégories des réponses fournies par les étudiants concernant le pluriel des noms, on peut constater que:

- A. Les réponses correctes sont élevées, elles ont atteint le seuil de 37 réponses (soit 66 %), ce qui signifie qu'il y a un nombre très élevés des étudiants ont bien compris les règles du pluriel et ont les pratiquées de façon juste.
- B. Un taux considérable des erreurs d'orthographe qui touchent le tiers des réponses (soit 32%), cela confirme nos remarques précédentes sur l'incapacité orthographique de certains étudiants, ce problème peut être résolu en concentrant sur la révision.
- C. Un taux très diminué des étudiants qui donnent d'autres termes (02 %), alors que tous les étudiants ont donné réponses à cette question.

***/- Comparaison entre les réponses sur le féminin et le pluriel**

Lorsqu'on résume les résultats précédents, on trouve les statistiques suivantes:

		Les réponses correctes	Aucune réponse	Autre mot	Erreur d'orthographe
Féminin du nom	01 ^{ère} interrogation	59%	02%	04%	35%
Féminin de l'adjectif	02 ^{ème} interrogation	58%	13%	0%	29%
Pluriel	01 ^{ère} interrogation	66%	0%	2%	32%

Tableau N° 14: Comparaison de l'évolution des réponses

***/- Commentaire**

Entre les réponses concernant le féminin et les réponses concernant le pluriel, on peut tirer des ressemblances qui se trouvent entre les deux:

- A. Une convergence presque totale dans la compréhension des règles du féminin dans la première et la deuxième interrogation (59 % et 58 %), c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'évolution au niveau des étudiants.
- B. La compréhension des règles du pluriel est plus élevée que la compréhension des règles du féminin (entre 66 % et 59 %).
- C. On remarque aussi une convergence entre les erreurs d'orthographe dans les deux interrogations, ce qui signifie qu'il y a un nombre restreint d'étudiants ont des problèmes réels d'orthographe. Ce dernier phénomène exige l'intervention directe des enseignants pour remédier ces sortes de problèmes.
- D. Les « non réponses » et les « autres mots » restent inférieurs par rapport les autres cas étudiés dans ces tableaux.

4.2.3. Analyse des erreurs commises par les étudiants:

Il y a quelques erreurs remarquées dans les réponses des étudiants. Certaines erreurs concernent la forme de l'écriture (erreurs d'orthographe), les autres concernent le sens (les étudiants ont proposé d'autres termes), ce tableau nous montre les principales erreurs dans les réponses fournies par les étudiants:

4.2.3.1. Erreurs de la forme:

Ces erreurs concernent la forme de l'écriture, ce tableau nous montre les erreurs principales dans les réponses des étudiants:

		Le mot	Façon erronée de l'écriture
Le féminin des noms	01 ^{ère} interrogation	Une jumelle	Jumeaux (02 fois)-jumal
		veuve	Veufs-veuf
		déesse	Dieux (03 fois)-dieu (02 fois)-diesse (07 fois)-dieisse-dieuse
		amie	Amis (03 fois)
Le féminin de l'adjectif	02 ^{ème} interrogation	Large	Largement-largent-largee-largue
		Ancienne	Anciene (05 fois)
		Partisane	Partisante-partison-partisane (02 fois)-partisone-partisans-partisant
		Sèche	Secces-sech-sec-sece (02 fois)
		Longue	Longeux-longe (03 fois)-long (03 fois)
Le pluriel des noms	01 ^{ère} interrogation	Feux	Feus (03 fois)
		Bonshommes	Bonhommes (06 fois)-bonhomm-bonneshommes
		mesdames	Madamelle-madame-mesdame-dammes-madamses (03)

Tableau N° 15: Les erreurs fréquentées de la forme

***/- Commentaire**

Ce tableau englobe une liste restreinte des erreurs les plus fréquentées dont les étudiants ont commises, on remarque dans ce tableau que:

- A. La plupart des erreurs sont des erreurs de remplacement, où certaines lettres sont remplacées par d'autres, comme: le (s) au lieu du (e) dans «Amie», le (t) au lieu du (e) dans «Partisane», (s) au lieu du (x) dans «Feux», (i) au lieu du (é) dans «Déesse», etc., ce qui signifie que ces étudiants connaissent les termes mais ils n'arrivent pas à l'écrire de façon correcte.
- B. Un grand nombre aussi d'ajout des lettres, comme: (ment), (nt), (e), (u) dans «Large», (t), (n), dans «Partisane», (n) dans «Bonshommes», etc.
- C. Un nombre considérable d'omission des lettres: (n) dans «Ancienne», (u) dans «Longue», (s) dans «Bonshommes», etc.
- D. On constate aussi qu'il y a des mots sans aucun sens, tels que: secce, partison, jumal, etc.

Toutes ces erreurs montrent qu'il y a des lacunes au niveau de la compétence d'écriture des étudiants, ils nécessitent l'application de certaines techniques de renforcement comme la dictée.

4.2.3.2. Erreurs du sens:

Ces erreurs concernent les réponses des étudiants sur les fonctions des noms et sur les degrés de signification de l'adjectif, les tableaux suivants nous donnent des statistiques importantes:

a. Les fonctions des noms:

On va jeter dans cette analyse un coup d'œil sur la classification des réponses des fonctions du nom (voir le tableau N° 16) et les erreurs fréquentées sur le sens (voir le tableau N° 17):

L'interrogation N° 01: (14 réponses)

La réponse	Correcte	Aucune réponse	Erronée	
			Autre mot	Erreur d'orthographe
Attribut	05	00	09	00
Sujet	11	02	01	00
Complément d'objet direct	11	00	03	00
Complément du nom	02	01	11	00
Nom mis en apostrophe	03	04	07	00
Complément d'agent	05	00	09	00
Le pourcentage (%)	44%	8%	48%	0%

Tableau N° 16: Classification des réponses des fonctions du nom

***/- Commentaire**

Ce tableau nous donne une vision globale sur les réponses des étudiants, on peut à partir desquelles remarquer que:

A. Les étudiants ont utilisés les «autres mots» de taux très élevé, presque la moitié (48 %), ce qui signifie qu'il y a un nombre important des étudiants qui n'ont pas arrivé à saisir la nuance entre les différentes classes grammaticales.

B. Les réponses correctes ne dépassent pas 44 %, cela constitue un échec au niveau du processus d'enseignement, il faut donc trouver des solutions convenables à ce genre de problème.

C. Certains étudiants n'ont proposé aucune réponse (soit 08 %), on constate aussi 00 % d'erreurs d'orthographes.

Le tableau N° 17 montre les principales erreurs de sens dans les réponses fournies par les étudiants:

	Le mot	Nombre d'erreurs	Le mot remplaçant le sens
Les fonctions du nom	Attribut	09	Complément-sujet réel-nom-Complément d'agent- C.O.S-C.O.D-Sujet d'objet-Complément du nom (02 fois)
	Sujet	01	Nom
	Complément d'objet direct	03	Complément-C.O.I-sujet
	Complément du nom	11	Complément- C.O.I (04 fois)- C.O.S (04 fois)-nom- Complément d'agent
	Nom mis en apostrophe	07	Nom (02 fois)- sujet (02 fois)- Complément d'apostrophe- Complément du nom- C.O.S
	Complément d'agent	09	Mis en apostrophe- Complément- sujet- C.O.I- C.O.D (05 fois)

Tableau N° 17: Les erreurs fréquentées du sens

***/- Commentaire**

Ce tableau résume les mots utilisés par les étudiants au lieu de la fonction correcte dans la phrase, on peut à partir desquels constater que:

A. Les étudiants connaissent bien deux fonctions du nom: le sujet (un seul mot qui le remplace) et le complément d'objet direct « C.O.D » (trois mots qui le remplace), ce résultat à cause peut-être de leurs études dans les années précédentes.

B. Les étudiants ont confondu l'attribut (09 fois), complément du nom « C.N. » (11 fois), nom mise en apostrophe (07 fois) et complément d'agent (09 fois) avec les autres fonctions du nom. Ce qui signifie que les étudiants ne distinguent pas ces fonctions par

rapport aux autres, cela pousse normalement l'enseignant à changer la méthode appliquée pour que l'étudiant soit capable de maîtriser les règles de la grammaire.

C. Il y a des réponses qui n'a aucune relation avec les fonctions, telles que: sujet d'objet, nom, complément d'apostrophe, etc.

b. Les degrés de signification de l'adjectif:

Ce tableau explique les réponses des étudiants concernant cette consigne:

« Formulez à partir de l'adjectif « **jeune** »: un comparatif d'infériorité, un superlatif relatif de supériorité, un superlatif relatif d'infériorité et un superlatif absolu avec adverbe ».

Les statistiques qui résument les réponses des étudiants sont les suivantes:

L'interrogation N° 02: (19 réponses)

La réponse	Correcte	Aucune réponse	Les réponses erronées
Les degrés de signification de l'adjectif			
Le comparatif d'infériorité	08	07	04
Le superlatif relatif de supériorité	07	07	05
Le superlatif relatif d'infériorité	07	07	05
Superlatif absolu avec adverbe	04	07	08
Total	26	28	22
Le pourcentage (%)	34%	37%	29%

Tableau N° 18: Les degrés de signification de l'adjectif

***/- Commentaire**

A partir de ces résultats, on peut remarquer que:

A. Les trois cas des réponses (correctes, aucune réponse, réponses erronées) se ressemblent. Ce qui signifie que l'ensemble des étudiants ont trouvé plusieurs difficultés pour répondre à cette question.

B. Il y a un taux remarquable des étudiants qui ont laissé cette question sans réponse (37 %), ce qui signifie que ces étudiants n'ont pas la compétence nécessaire pour répondre à ce genre de questions.

C. On remarque un taux considérable des étudiants qui n'ont pas réussi à trouver les réponses correctes ($37 \% + 29 \% = 66 \%$), cela pose un grand problème au processus d'enseignement adopté, et exige des solutions à la hauteur de ce problème.

Conclusion générale

Conclusion générale

A la fin de cette étude, nous rappelons que l'objet de la recherche c'est l'enseignement de la terminologie juridique pour les étudiants de première année droit dans l'Université Echahid Hamma Lakhdar d'El-Oued, pour réaliser cette recherche, on s'est focalisé sur les erreurs commises par les apprenants, et à partir de l'analyse des différentes réponses (correcte, aucune réponse, autre réponse, erreur d'orthographe) on a essayé d'examiner les deux compétences : la production écrite et la compréhension écrite.

C'est la raison pour laquelle, nous nous sommes penchés dans le premier chapitre sur les concepts généraux, pour que le sujet soit bien cerner. Lorsqu'on a défini l'enseignement, on a constaté que le terme « enseignement » est évolué d'un simple concept pour devenir un terme global. Alors que « la langue juridique » véhicule des notions, des institutions et des procédures qui sont tellement propres à chaque langue et culture juridique. En ce qui concerne « la compréhension » et l'écrit, on a constaté que le premier signifie l'aptitude résultant de la mise en œuvre de processus cognitifs, tandis que le deuxième est un vaste concept qui existe sous diverses formes et pratiqué de façon large.

Après l'étude des éléments du deuxième chapitre, qui s'articule sur le terme juridique, nous pouvons enregistrer les observations suivantes:

1. La terminologie c'est l'ensemble des termes qui constituent le texte ;
2. Le terme juridique prend un sens limité qui l'aide dans l'application ;
3. La polysémie dans un texte juridique pose principalement un problème d'interprétation ;
4. Le terme juridique, se distingue par sa clarté, sa précision et sa concision.

Dans le troisième chapitre, on s'est intéressé aux erreurs, l'étude de ces derniers nous permet de remarquer que:

1. l'erreur désigne l'écart par rapport à la représentation d'un fonctionnement normé ;
2. Les erreurs constituent un moyen qui favorise l'apprentissage ;
3. Il y a trois types d'erreurs : erreurs de performance, erreurs de compétence et erreurs interlinguales ;
4. Les théories didactiques n'ont pas pris la même position vis-à-vis l'erreur ;
5. Pour remédier à l'erreur, il faut disposer d'une stratégie bien étudiée de la part de l'enseignant.

Dans la deuxième partie qui est consacrée exclusivement à l'analyse des données, on a étudié plusieurs statistiques concernant les réponses des étudiants, et à partir de cette étude nous avons remarqué que:

1. Les étudiants ont rencontré certains problèmes à l'orthographe des termes juridiques et aussi à la grammaire.

2. Etant donné que la plupart des éléments de la population de la recherche sont des fonctionnaires, on constate qu'ils ont des prérequis importants qui les aident à trouver la bonne réponse sans commettre des erreurs graves.

3. Les résultats démontrent aussi l'absence d'une pratique écrite régulière dans l'université, donc il faut consacrer des heures supplémentaires à la production écrite dans le programme pédagogique en vigueur.

4. Les étudiants ont commis deux sortes d'erreurs: les erreurs de la forme et les erreurs du sens, dans les deux parties: terminologie et grammaire et aussi dans les deux interrogations, cela indique la présence d'un problème à ce niveau et met les démarches didactiques adoptées en question.

5. L'enseignement de la terminologie juridique doit être toujours allié avec l'enseignement de la grammaire, c'est un facteur très important pour atteindre les objectifs visés de cette matière.

6. Généralement, l'étudiant ne dispose que d'un temps limité pour mener à bien leur travail dans le domaine de la terminologie (maximum 30 minute), il importe donc que le sujet soit spécifique, restreint et bien délimité.

7. L'enseignement de la terminologie juridique dans le département du droit dure une heure et demi (01:30 h) sous forme de travaux dirigés, une seule fois durant la semaine, ce volume horaire est insuffisant, il vaut mieux donc augmenter le volume horaire au moins pour atteindre deux séances par la semaine.

8. L'étudiant dans la plupart des cas n'ignore pas le terme juridique ou la règle grammaticale, mais il n'arrive pas à trouver la forme d'orthographe exacte, ce qui signifie que l'étudiant arrive à saisir le terme et la règle, mais l'incompétence au niveau de la production écrite entrave l'apprenant à réussir.

A la fin, Nous espérons que notre travail serait exploité pour contribuer d'une manière positive à la réussite de nos enseignants et nos étudiants, et pourrait aussi ouvrir la voie à des recherches futures dans l'enseignement de la terminologie juridique dans les universités algériennes.

Bibliographie

Bibliographie

1) Ouvrages:

1. ANDREE Girolami-Boulinier. *Acquisition du vocabulaire*, Paris, DELACHAUX et NESTLE Editeurs, 1973.
2. ASTOLFI Jean-Pierre. *L'erreur, un outil pour enseigner*, Paris, ESF Editeur, 1997.
3. BARTHELEMY Fabrice, GROUX Dominique et PORCHER Louis. *Cent mots pour le français langue étrangère*, Paris, L'HAMATTAN, 2011.
4. BOYER Henri, BUTZBACH-RIVERA Michèle et PENDANX Michèle. *Nouvelle introduction à la didactique du français langue étrangère*, Paris, CLE International, 1989.
5. CUQ Jean-Pierre et GRUCA Isabelle. *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Grenoble, Presses Universitaires, 2003.
6. DAMETTE Eliane. *Didactique du français juridique: français langue étrangère à visée professionnelle*, Paris, LIBRAIRIE HAMATTAN, 2007.
7. JAFFRE Jean-Pierre. *Didactique de l'orthographe*, Paris, HACHETTE Edition, 1992.
8. LERAT Pierre. *La langue de spécialité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.
9. SOIGNET Michel. *Le français juridique: droit-administration-affaires*, Paris, HACHETTE Edition, 2003.

2) Dictionnaires:

1. CUQ Jean-Pierre. *Dictionnaire de didactique du français*, Paris, CLE International, 2003.
2. LAROUSSE, Dictionnaire du français au collège, Paris, Librairie LAROUSSE, 1989.

3) Thèses et mémoires:

1. ABDELLI Rachid. «Analyse d'erreurs dans les productions écrites d'élèves de première année secondaire», Mémoire de magistère, Université de Béjaïa, 2004.
2. BENLEHLOUH Khaoula Amina. «L'exploitation de l'erreur comme outil d'enseignement de la grammaire du FLE: cas des apprenants de 1^{ère} année moyenne », Mémoire de magistère option didactique, Université Constantine 1, 2012/2013.
3. DJOUMAA Nedjla. «Question d'écriture en FLE chez les apprenants de la 2^{ème} année moyenne. Etude de travaux réalisés dans le collège de Saad Merazga, route de Tazoult », Mémoire de magistère option didactique, Université Hadj Lakhdar Batna, 2008/2009.
4. DRIS Maria. «Le rôle des connecteurs dans la compréhension d'un texte argumentatif en FLE», Mémoire de magistère option didactique, Université Hadj Lakhdar Batna, 2007/2008.

5. KHADRI Salima. « *La prise de parole en classe de langue: de la compréhension orale à l'expression orale* », Mémoire de magistère option didactique, Université Hadj Lakhdar Batna, 2007/2008.
6. SERENO INACIO David. « *L'utilité de la terminologie juridique comparée dans la résolution des difficultés de la traduction juridique de l'espagnol et du portugais vers le français* », Mémoire de master de Langues Etrangères Appliquées, Spécialité Lexicologie et Terminologie Multilingues, Traductologie, Université Lumière Lyon II, Année Universitaire 2009/2010.
7. SINH Pham Truong. « *Étude des erreurs en production écrite des étudiants en français à l'école normale supérieure de Thai Nguyen* », Mémoire de fin d'études post-universitaires, Université national de Hanoi, 10/2006.

4) **Colloques:**

1. LERAT Pierre. «Fondements de l'étude des langues de spécialité», Actes du colloque de novembre 2000 sur: «les langues de spécialité : état de la question et enjeux», pp. 07-18, Publication de l'Institut Supérieur des langues de Tunis, 2000.

5) **Sitographies:**

1. ANNA Dolata-Zaród. «*Le rôle de l'espace dans la langue du droit*», pp. 41-48, (Date de l'article 31/01/2010), Disponible sur: <http://dialnet.unirioja.es/descarga/articulo/4359392.pdf> . (Consulté le: 05/08/2014).
2. BOURCIER Danièle et ANDREEWSKY Evelyne. «*Traduction et polysémie: un exemple de traitement automatique en informatique juridique*», Collectif réalisé sous la direction de Jean-Claude Gémard, Conseil de la langue française, Éditeur officiel du Québec, 1982, Disponible sur: <http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html>, (Consulté le: 10/08/2014).
3. COVACS Alexandre. «*La réalisation de la version française des lois fédérales du Canada*», Collectif réalisé sous la direction de Jean-Claude Gémard, Conseil de la langue française, Éditeur officiel du Québec, 1982, Disponible sur: <http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html>, (Consulté le: 10/08/2014).
4. DECHAMPS Christina. «*Problématiques de l'enseignement/apprentissage du français juridique à des apprenants lusophones dans le cadre de l'enseignement de la traduction juridique*», pp. 01-11, (Date de l'article 01/03/2010), Disponible sur www.initem.net/public/langues%20de%20sp%C3%A9cialit%C3%A9/colloque/Christina_DECHAMPS.pdf, (Consulté le: 12/08/2014).

5. ELISABETH Lavault-Olléon et GROSSMANN Francis. «*Langue du droit et harmonisation terminologique multilingue: l'exemple de LexALP*», Lidil [En ligne], (Date de l'article 01/06/2010), N°. 38, 2008, pp. 11-32, Disponible sur: <http://lidil.revues.org/2776>, (Consulté le: 05/08/2014).
6. GEMAR Jean-Claude. «*Terminologie, langue et discours juridiques. Sens et signification du langage du droit*», Meta: journal des traducteurs, vol. 36, n° 1, 1991, pp. 275-283. Disponible sur: <http://id.erudit.org/iderudit/002843ar>. (Consulté le: 05/08/2014).
7. GEMAR Jean-Claude. «*Le plus et moins-disant culturel du texte juridique: langue, culture et équivalence*», Meta: journal des traducteurs, vol. 47, n° 2, 2002, pp. 163-176. Disponible sur: <http://id.erudit.org/revue/meta/2002/v47/n2/008006ar>. (Consulté le: 07/08/2014).
8. GIORDAN André, FAVRE Daniel et TARPINIAN Armen. «*L'erreur en pédagogie*», Ecole changer de cap, 2013, Disponible sur: http://www.ecolechangerdecap.net/IMG/pdf/dossier_erreur.pdf. (Consulté le: 25/09/2014).
9. GONZALEZ Gladys. «*L'équivalence en traduction juridique: Analyse des traductions au sein de l'Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA)*», (date de l'article: 12/2003), Disponible sur: <http://theses.ulaval.ca/archimede/fichiers/21362/21362.html>, (Consulté le: 03/08/2014).
10. LAUZIÈRE Lucie. «*Le sens ordinaire des termes de droit*», Collectif réalisé sous la direction de Jean-Claude Gémard, Conseil de la langue française, Éditeur officiel du Québec, 1982, Disponible sur: <http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication-html>, (Consulté le: 10/08/2014).
11. PELAGE Jacques. «*La traduisibilité des discours juridiques*», Babilonia, N°. 5, pp. 161-175, Disponible sur: http://recil.grupolusofona.pt/bitstream/handle/10437/2053/jacques_pelage.pdf. (Consulté le: 03/08/2014).
12. PETRŮ Ivo. «*La polysémie: élément majeur de la terminologie juridique selon CORNU Gérard, un exemple récent du traitement législatif de ce phénomène en droit tchèque*», Actes du 1er Colloque International sur: «la Sémiotique, la Didactique et la Communication», revue: Echo des études romanes, Vol. IX, N°. 2, 2013, pp. 47-57, Disponible sur: <http://www.eer.cz/files/2013-2/2013-2-04-Petru.pdf>, (Consulté le: 10/08/2014).
13. PIC Elsa. «*Faire de la terminologie en droit?*», pp. 57-69, Disponible sur: www.eila.univ-paris-diderot.fr, (Consulté le: 09/08/2014).
14. RABADI Najib et ODEH Akram. «*L'analyse des erreurs en FLE chez des apprenants jordaniens et bahreïniens*», JJMLL: Jordan Journal of Modern Languages and Literature, vol.

- 02, n° 2, 2010, pp. 163-177. Disponible sur: http://journals.yu.edu.jo/jjml/Issues/Vo2No2_2010PDF/4.pdf. (Consulté le: 14/08/2014).
15. RAHMATIAN Rouhollah et ABDOLTADJEDINI Kamyar. «*L'erreur, un facteur de dynamisme dans les processus d'apprentissage des langues étrangères*», PLUME, première année, n° 2, Automne-hiver 2005, pp. 105-123. Disponible sur: http://www.sid.ir/en/VEWSSID/J_pdf/110120050206.pdf. (Consulté le: 07/08/2014)
16. SAPOJNIKOVASFERLE Kira. «*Le discours juridique en russe et en français: une approche typologique*», Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur de l'Université d'Aix-Marseille, (soutenue le 27/11/2012), Disponible sur: <http://www.theses.fr/2012AIXM3073>, (Consulté le: 10/08/2014).
17. SFERLE Adriana. «*La problématique de la traduction juridique: quelques aspects sur la traduction des termes juridiques en roumain*», Actes du 1^{er} Colloque International sur: «la Sémiotique, la Didactique et la Communication», 02-04 mai 2005, pp. 166-176, Disponible sur: <http://www.univ-medea.dz/Lab/LDLT/archive/colloque1/p166.pdf>, (Consulté le: 10/08/2014).

Annexes

Nom et prénom:

groupe:

N°:

I. TERMINOLOGIES1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a)-.....: Proposition présentée au cours de la
d'un texte de loi à une assemblée (A.P.N.) en vue de
modifier sa teneur initiale.

b)-BONNE FOI : Prise en de la loyauté d'un dans
les actes et les faits..... La bonne foi est toujours.....

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction:

rétroactif:

غرامة:

مؤجر:

II. GRAMMAIRE1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau:

un veuf:

dieu:

ami:

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table:

un feu:

un bonhomme:

madame:

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)- Il est un homme.- Le directeur organise les travaux des comités.- Ali, viens ici!- La voiture est achetée par un expert.

Nom et Prénom:

groupe:

N°:

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : d'un droit, du fait de l'irrespect des imposées par la, ou à titre de Ex: Déchéance de la nationalité.

-*.....: Acte pour lequel une personne constate la d'une pièce, la libération d'une, ou un engagement, etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement:

marchandise:

مرسوم:

ضرر:

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/

ancien/

partisan/

sec/

long/

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité:
2. un superlatif relatif de supériorité:
3. un superlatif relatif d'infériorité:
4. un superlatif absolu avec adverbe:

Nom et prénom:

groupe: 02

N°:

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a)-.....: Proposition présentée au cours de la
d'un texte de loi à une assemblée (A.P.N.) en vue de
modifier sa teneur initiale.

b)-BONNE FOI : Prise en de la loyauté d'un dans
les actes et les faits..... La bonne foi est toujours.....

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction: قانون

rétroactif:

غرامة:

مؤجر:

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau: Une jumelle un veuf: Une veuve.

dieu: dieux ami: amie

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table: Des tables un feu: Des feux

un bonhomme: Des bonhommes madame: madames

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme.

- Le directeur organise les travaux des comités.

- Ali, viens ici!

- La voiture est achetée par un expert.

Nom et prénom:

groupe: 2

N°: 92

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a) ~~Acceptation~~ Proposition présentée au cours de la ~~déclaration~~ ^{délibération} d'un texte de loi ~~Soumis~~ ^{Baillleur} à une assemblée (A.P.N.) en vue de modifier sa teneur initiale.

b) BONNE FOI : Prise en ~~individu~~ ^{individu} de la loyauté d'un ~~peuple~~ ^{peuple} dans les actes et les faits ~~Baillleur~~ ^{Baillleur}. La bonne foi est toujours ~~de part~~ ^{de part}.

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction:

~~قضاء~~

rétroactif:

~~غرامة~~ ^{Amende}

~~مؤجر~~ ^{Baillleur}

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau: ~~une jumelle~~

un veuf: ~~une veuve~~

dieu: ~~diessé~~

ami: ~~une amie~~

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table: ~~des tables~~

un feu: ~~- feux~~

un bonhomme: ~~Bons hommes~~

madame: ~~mesdames~~

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme. ~~adjectif attribut~~ ^{adjectif attribut}

- Le directeur organise les travaux des comités.

- Ali, viens ici!

- La voiture est achetée par un expert.

~~le~~ ^{le} ~~la~~ ^{la} ~~d'argent~~

Nom et prénom:

groupe: 01

N°: 91

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a) ~~Amendement~~: Proposition présentée au cours de la ~~discussion~~ d'un texte de loi ~~soumis~~ à une assemblée ~~délibérante~~ (A.P.N.) en vue de modifier sa teneur initiale.

b) BONNE FOI: Prise en ~~considération~~ de la loyauté d'un ~~personne~~ dans les actes et les faits ~~juridiques~~. La bonne foi est toujours ~~présumée c'est à~~ celui de la mauvaise foi de prouver.

juridiction: ~~قضاء~~

rétroactif: ~~أثر رجعي~~

~~sanction~~

غرامة

~~baillieur~~

مؤجر

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau: ~~une jumelle~~

un veuf: ~~une veuve~~

dieu: ~~dieuse~~

ami: ~~amie~~

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table: ~~des tables~~

un feu: ~~des feux~~

un bonhomme: ~~des bonshommes~~ madame: ~~mes dames~~

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme. ~~(sujet d'objet)~~

- Le directeur organise les travaux des comités.

- Ali, viens ici!

~~mis en app~~

- La voiture est achetée par un expert.

~~mis en apostrophe~~

- 1 -

Nom et prénom:

groupe:

N°: 1

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a)- ~~Amendement~~: Proposition présentée au cours de la ~~discussion~~ d'un texte de loi ~~soumis~~ à une assemblée ~~de libération~~ (A.P.N.) en vue de modifier sa teneur initiale.

b)- BONNE FOI : Prise en ~~considération~~ de la loyauté d'un ~~individue~~ dans les actes et les faits ~~juridiques~~. La bonne foi est toujours ~~présu~~^{présu}mée.

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction:

~~قضاء~~

rétroactif:

~~أثر رجعي~~

~~Amende~~

: غرامة

~~bailleur~~

: مؤجر

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau: ~~une jumelle~~

un veuf: ~~une veuve~~

dieu: ~~dièss~~

ami: ~~amie~~

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table: ~~des tables~~

un feu: ~~des feus~~

un bonhomme: ~~des bonnes hommes~~

madame: ~~mesdames~~

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme.

~~Attribut du sujet~~

- Le directeur organise les travaux des comités.

~~Sujet~~

~~C.O.D~~

~~C.O. second~~

- Ali, viens ici!

- La voiture est achetée par un expert.

~~C. d'Agent~~

Nom et prénom:

groupe: 01

N°:

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a) Amendement: Proposition présentée au cours de la discussion d'un texte de loi soumis à une assemblée délibérante (A.P.N.) en vue de modifier sa teneur initiale.

b) BONNE FOI: Prise en considération de la loyauté d'un individu dans les actes et les faits juridiques. La bonne foi est toujours présumée.

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction: تفاتيحة
amende

rétroactif: أثر رجعي
غرامة: baillan مؤجر:

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau: une jumelle

un veuf: une veuve

dieu: dieuse

ami: amie

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table: des tables

un feu: des feux

un bonhomme: des bonshommes

madame: des mesdames

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme. Attribut de sujet

- Le directeur organise les travaux des comités.

- Ali, viens ici!

N. Apostrophe

- La voiture est achetée par un expert.

C. Agent

Nom et prénom:

groupe:

N°: 01

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a) Amen: Proposition présentée au cours de la disc d'un texte de loi soumis à une assemblée dil (A.P.N.) en vue de modifier sa teneur initiale.

b) BONNE FOI : Prise en consid de la loyauté d'un im dans les actes et les faits juridique. La bonne foi est toujours pres

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction: القضاء

rétroactif: أثر رجعي

Amende

: غرامة

bailleur

: مؤجر

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau: une jumelle

un veuf: une veuve

dieu: déesse

ami: amie

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table: des tables

un feu: des feux

un bonhomme: bonhommes

madame: madames

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme.

- Le directeur organise les travaux des comités.

- Ali, viens ici!

- La voiture est achetée par un expert.

Nom et prénom:

groupe:

N°:

01

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a) ~~Amendement~~: Proposition présentée au cours de la ~~discussion~~ d'un texte de loi ~~soumis~~ à une assemblée ~~délégante~~ (A.P.N.) en vue de modifier sa teneur initiale.

b) BONNE FOI: Prise en ~~considérations~~ de la loyauté d'un ~~individu~~ dans les actes et les faits ~~juridiques~~. La bonne foi est toujours ~~présu~~mée

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction:

القضاء

rétroactif:

قانوني

Amende

غرامة:

Baillieur

مؤجر:

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau:

une jumelle

un veuf:

une veuve

dieu:

déesse

ami:

amie

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table:

des tables

un feu:

des feux

un bonhomme:

des bons hommes

madame:

mes dames

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme.

attribut du sujet

- Le directeur organise les travaux des comités.- Ali, viens ici!

sujet en C.O.D. C.O.S.

- La voiture est achetée par un expert.

complément d'agent

Nom et prénom:

groupe: 1er

N°: 2013/39058277

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a) Amendement: Proposition présentée au cours de la discussion d'un texte de loi soumis à une assemblée délibérante (A.P.N.) en vue de modifier sa teneur initiale.

b) BONNE FOI: Prise en considération de la loyauté d'un individu dans les actes et les faits juridiques. La bonne foi est toujours présuquée.

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction: قضاء

rétroactif: أثر رجعي

Amende: غرامة

Bailliver: مؤجر

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau: une jumelle

un veuf: une veuve

dieu: dièze

ami: amie

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table: des tables

un feu: des feux

un bonhomme: des bonshommes

madame: mes dames

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme.

Attribut

- Le directeur organise les travaux des comités.

Sujet

Complément d'objet direct (C.O.D.)

- Ali, viens ici!

Complément d'appel

- La voiture est achetée par un expert.

Complément d'Agent

Nom et prénom:

groupe: 02

N°:

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a) Amendement: Proposition présentée au cours de la discussion d'un texte de loi soumis à une assemblée délibérante (A.P.N.) en vue de modifier sa teneur initiale.

b) BONNE FOI: Prise en considération de la loyauté d'un individu dans les actes et les faits..... La bonne foi est toujours.....

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction:

قضاء

rétroactif:

أثر رجعي

Amende

غرامة

billet

مؤجر:

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau:

جُميلة

un veuf:

veuve

dieu:

دِعة

ami:

amie

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table:

des tables

un feu:

des feux

un bonhomme:

des bonhommes

madame:

mesdames

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme. (Complément d'agent)

- Le directeur organise les travaux des comités.

- Ali viens ici!

- La voiture est achetée par un expert.

Nom et prénom:

groupe: 2

N°:

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a) juridiction: Proposition présentée au cours de la discussion d'un texte de loi présenté à une assemblée générale (A.P.N.) en vue de modifier sa teneur initiale.

b) BONNE FOI : Prise en compte de la loyauté d'un acte dans les actes et les faits. La bonne foi est toujours présente.

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction:

jurisdiction: غرامة

rétroactif:

La loyauté: مؤجر

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau: des jumelles un veuf: des veuves

dieu: le dieu ami: des amis

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table: des tables un feu: des feux

un bonhomme: des bonhommes madame: les madames

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme.

- Le directeur organise les travaux des comités.

- Ali, viens ici!

- La voiture est achetée par un expert.

Nom et prénom:

groupe: 02

N°:

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a) Amendement: Proposition présentée au cours de la discussion d'un texte de loi devenu à une assemblée délégatée (A.P.N.) en vue de modifier sa teneur initiale.

b) BONNE FOI: Prise en de la loyauté d'un dans les actes et les faits..... La bonne foi est toujours.....

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction: قانون

rétroactif: 2

Amende: غرامة

saïl: مؤجر

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau: une jumelle

un veuf: une veuve

dieu: dieux

ami: amis

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table: des tables

un feu: des feux

un bonhomme: des bonhommes

madame: mendicant

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme.

- Le directeur organise les travaux des comités.

- Ali, viens ici!

- La voiture est achetée par un expert.

Nom et prénom:

groupe:

N°: 01

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a)- Amendement: Proposition présentée au cours de la délibération d'un texte de loi soins à une assemblée délibérante (A.P.N.) en vue de modifier sa teneur initiale.

b)- BONNE FOI: Prise en charge de la loyauté d'un immobilier dans les actes et les faits..... La bonne foi est toujours.....

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction:

القضاء
Amend

rétroactif:

غرامة:

أول
présumé

مؤجر:

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau: jumelle

un veuf: une veuve

dieu: dieux

ami: amis

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table: des tables

un feu: feux

un bonhomme: les bonhommes

madame: madames

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme.

- Le directeur organise les travaux des comités.

- Ali, viens ici!

- La voiture est achetée par un expert.

Nom et prénom:

groupe:

N°: 1

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a) juridiction: Proposition présentée au cours de la
d'un texte de loi à une assemblée (A.P.N.) en vue de
modifier sa teneur initiale.

b) BONNE FOI : Prise en de la loyauté d'un dans
les actes et les faits..... La bonne foi est toujours.....

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction: افشا كدر rétroactif: مؤجر
Amante: غرامة penale

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau: une jumelle un veuf: une veuve
dieu: une déesse ami: une amie

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table: des tables un feu: des feux
un bonhomme: un bonhomme madame: madame

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme. C.N
- Le directeur organise les travaux des comités. C.O.D C.O.E
- Ali, viens ici! C.N
- La voiture est achetée par un expert. C.O.D

Nom et prénom:

groupe: 02

N°:

I. TERMINOLOGIES

1) Complétez les définitions suivantes: (02 P.)

a) Amendement: Proposition présentée au cours de la
d'un texte de loi à une assemblée (A.P.N.) en vue de
modifier sa teneur initiale.

b) BONNE FOI: Prise en de la loyauté d'un dans
les actes et les faits..... La bonne foi est toujours.....

2. Donnez l'équivalent: (01 P.)

juridiction:

قانون

rétroactif:

Amend

غرامة

loyer

مؤجر

II. GRAMMAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants: (01 P.)

un jumeau: une jumelle

un veuf: une veuve

dieu:

ami: amie

2. Donnez le pluriel des noms suivants: (01 P.)

une table: ~~un bazar~~ tables

un feu: des feux

un bonhomme: des bonhommes

madame: ~~ma~~ dames

3. Donnez la fonction du nom souligné dans les phrases suivantes: (01.50 P.)

- Il est un homme. ~~objet~~ réel- Le directeur organise les travaux des comités.- Ali, viens ici!- La voiture est achetée par un expert. complément d'objet direct

Nom et Prénom:

groupe: 2

N°: 2

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : d'un droit, du fait de l'irrespect des imposées par la, ou à titre de Ex: Déchéance de la nationalité.

-*: Acte pour lequel une personne constate la d'une pièce, la libération d'une, ou un engagement, etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: مرسوم
décret dégras: مرسوم

marchandise: بضاعة
fuchidice: ضرر

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/ ~~large~~ ancien/ ~~ancienne~~ partisan/ ~~partisan~~ sec/ ~~sec~~ long/ ~~long~~

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité:
2. un superlatif relatif de supériorité:
3. un superlatif relatif d'infériorité:
4. un superlatif absolu avec adverbe:

Nom et Prénom:

groupe: 02 N°:

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : d'un droit, du fait de l'irrespect des imposées par la, ou à titre de Ex: Déchéance de la nationalité.

-*: Acte pour lequel une personne constate la d'une pièce, la libération d'une ou un engagement etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: ~~مصارف~~

marchandise: ~~مصارف~~

~~دعوى~~: مرسوم

~~مصارف~~: ضرر

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/ ~~large~~ ancien/ ~~descentes~~ partisan/ ~~les partisans~~ sec/ ~~sec~~ long/ ~~long~~

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité:
2. un superlatif relatif de supériorité:
3. un superlatif relatif d'infériorité:
4. un superlatif absolu avec adverbe:

Nom et Prénom:

groupe: 2

N°: 1

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : d'un droit, du fait de l'irrespect des imposées par la loi, ou à titre de Ex: Déchéance de la nationalité.

DECHEANCE: Acte pour lequel une personne constate la restitution d'une pièce, la libération d'une pique ou un engagement etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: مرسوم
décret: مرسوم

marchandise: بضاعة
proches: ضرر

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/longe ancien/ancienne partisan/partisane sec/long

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité:
2. un superlatif relatif de supériorité:
3. un superlatif relatif d'infériorité:
4. un superlatif absolu avec adverbe:

Nom et Prénom:

groupe: 01 N°:

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : perte d'un droit, du fait de l'irrespect des conditions imposées par la loi, ou à titre de Ex: Déchéance de la nationalité.

-*DECHARGE: Acte pour lequel une personne constate la d'une pièce, la libération d'une ou un engagement , etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: التعويض
DECRET : مرسوم

marchandise:

ضرب

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/ ancien/ partisan/ sec/ long/

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité:
2. un superlatif relatif de supériorité:
3. un superlatif relatif d'infériorité:
4. un superlatif absolu avec adverbe:

Nom et Prénom:

groupe:

N°: 01

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE: ~~Perte~~..... d'un droit, du fait de l'irrespect des ~~condition~~... imposées par la ~~loi~~, ou à titre de ~~sanction~~. Ex: Déchéance de la nationalité.

-*Decharge: Acte pour lequel une personne constate la ~~restitutions~~ d'une pièce, la libération d'une ~~dette~~..., ou un engagement ~~initiales~~..., etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement:

تعويض

marchandise:

سلعة

Décret

مرسوم

ضرر

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/~~large~~ ancien/~~ancienne~~ partisan/~~partison~~ sec/~~sech~~ long/~~long~~

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité: → cette jeune réfléchir comme ^{un} pépé
2. un superlatif relatif de supériorité: → cette jeune réfléchir comme ^{un} vieux
3. un superlatif relatif d'infériorité: → cette jeune réfléchir ~~plus~~ ^{plus} comme
4. un superlatif absolu avec adverbe: → cette jeune réfléchir comme plus

Nom et Prénom:

groupe:

N°:

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : perte d'un droit, du fait de l'irrespect des propriété imposées par la loi, ou à titre de J. Ex: Déchéance de la nationalité.

-*Décharge: Acte pour lequel une personne constate la J d'une pièce, la libération d'une J, ou un engagement J etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: تقويض من ضرر marchandise: سلعة
D'écrit: مرسوم ضرر: J

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/ large ancien/ ancienne partisan/ partisane sec/ seche long/ longue

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

- un comparatif d'infériorité: Ali moins jeune que Amar.
- un superlatif relatif de supériorité: Mostafa le plus jeune à Ali.
- un superlatif relatif d'infériorité: Dalila plus jeune à lui.
- un superlatif absolu avec adverbe: les jeunes sportifs extrême ment à les autres

Interrogation N° 02 du deuxième semestre

année universitaire: 2013-2014

Matière: la langue Française

Nom et Prénom:

groupe: 02

N°:

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : ~~perte~~ d'un droit, du fait de l'irrespect des ~~conditions~~ imposées par la ~~loi~~, ou à titre de ~~charge~~. Ex: Déchéance de la nationalité.

-*Decharge: Acte pour lequel une personne constate la ~~constitution~~ d'une pièce, la libération d'une ~~dette~~, ou un engagement ~~restreints~~, etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: ~~التعويض~~
decret: مرسوم

marchandise: ~~بضائع~~
ضرر:

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/~~large~~ ancien/~~ancienne~~ partisan/~~partisane~~ sec/~~seche~~ long/~~longue~~

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité: Ali est moins

2. un superlatif relatif de supériorité:

3. un superlatif relatif d'infériorité:

4. un superlatif absolu avec adverbe:

Interrogation N° 02 du deuxième semestre

année universitaire: 2013-2014

Matière: la langue Française

Nom et Prénom:

groupe: 02 N°:

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : perte d'un droit, du fait de l'irrespect des conditions imposées par la loi, ou à titre de sanction Ex:

Déchéance de la nationalité.

-*Décharge Acte pour lequel une personne constate la restitution d'une pièce, la libération d'une dette, ou un engagement d'être exécuté, etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: تعويف marchandise: بضاعة
Décret مرسوم ضرر:

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/ large ancien/ancienne partisan/partisane sec/sèche long/longue

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité: Hamid est moins jeune que Ali.
2. un superlatif relatif de supériorité: Mohammed est le plus jeune dans la classe.
3. un superlatif relatif d'infériorité: Said est le moins jeune dans notre cité.
4. un superlatif absolu avec adverbe: Mohammed est le plus fort jeune.

Interrogation N° 02 du deuxième semestre

année universitaire: 2013-2014

Matière: la langue Française

Nom et Prénom:

groupe: 02

N°:

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : ~~perte~~ d'un droit, du fait de l'irrespect des ~~conditions~~ imposées par la ~~loi~~, ou à titre de ~~sanction~~. Ex: Déchéance de la nationalité.

-*DECLARGE Acte pour lequel une personne constate la ~~restitution~~ d'une pièce, la libération d'une ~~dette~~, ou un engagement ~~unilatéral~~ etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: ~~التعويض~~

~~Décret~~ مرسوم

marchandise: ~~بضائع~~

~~ضرر~~

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/ ancien/ partisan/ sec/ long/

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité:
2. un superlatif relatif de supériorité:
3. un superlatif relatif d'infériorité:
4. un superlatif absolu avec adverbe:

Nom et Prénom: SE

groupe:

N°: 01

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : acte d'un droit, du fait de l'irrespect des imposées par la loi, ou à titre de Ex: Déchéance de la nationalité.

-*Décharge Acte pour lequel une personne constate la d'une pièce, la libération d'une amende ou un engagement luxe, etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement:

التعويضات
مرسوم

marchandise:

البضائع
ضرر

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/ Large ancien/ ancienne partisan/ partisane sec/ seche long/ longue

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité: Ali et plus jeune que Ahmed
2. un superlatif relatif de supériorité: Ahmed et moins jeune que Ali
3. un superlatif relatif d'infériorité: Ali
4. un superlatif absolu avec adverbe: Ali et pas jeune que...

Nom et Prénom:

groupe: 8 N°:

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : ~~fact~~ d'un droit, du fait de l'irrespect des imposées par la ou à titre de Ex: Déchéance de la nationalité.

-*Relique : Acte pour lequel une personne constate la d'une pièce, la libération d'une ou un engagement etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)dédommagement: ~~التعويض~~ marchandise: ~~سلعة~~~~Désert~~ : مرسوم

ضرر

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)large/ ~~large~~ ancien/ ~~ancienne~~ partisan/ ~~partisane~~ sec/ ~~sec~~ long/ ~~longe~~IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité:
2. un superlatif relatif de supériorité:
3. un superlatif relatif d'infériorité:
4. un superlatif absolu avec adverbe:

Nom et Prénom:

groupe: الأول N°:

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : Perda d'un droit, du fait de l'irrespect des l'irrespect imposées par la loi, ou à titre de sanction. Ex: Déchéance de la nationalité.

-*DECONFITURE Acte pour lequel une personne constate la restoration d'une pièce, la libération d'une pièce, ou un engagement unilatéral, etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement:

التعويض

marchandise:

سلعة

SECRET

مرسوم

Prejudice
préjudice

ضرر

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

largee

anciene

partisane

sece

longe

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité:
2. un superlatif relatif de supériorité:
3. un superlatif relatif d'infériorité:
4. un superlatif absolu avec adverbe:

Nom et Prénom:

groupe:

N°: 01

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : perte d'un droit, du fait de l'irrespect des conditions imposées par la loi, ou à titre de sanction Ex: Déchéance de la nationalité.

-* Délit: Acte pour lequel une personne constate la d'une pièce, la libération d'une dette, ou un engagement unilatéral, etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: التعويض marchandise: سلعة

Décret: مرسوم préjudice: ضرر insolation: حرق

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/ large ancien/ ancienne partisan/ partisane sec/ sèche long/ longue

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité: Ali moins jeune que Ahmed
2. un superlatif relatif de supériorité: Ali le plus jeune des amis
3. un superlatif relatif d'infériorité: Ali le moins jeune des amis
4. un superlatif absolu avec adverbe:

Nom et Prénom:

groupe:

N°: 1

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : ...Perle d'un droit, du fait de l'irrespect des Conditions... imposées par la loi, ou à titre de sanction. Ex: Déchéance de la nationalité.

-*Décharge: Acte pour lequel une personne constate la restitution d'une pièce, la libération d'une dette, ou un engagement unilatéral..., etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement:

التعويض

marchandise:

بضاعة

Décret

مرسوم

préjudice

ضرر

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/ large ancien/ ancienne partisan/ partisane sec/ seche long/ longue

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité: Ali est moins jeune que Ahmed
- x2. un superlatif relatif de supériorité: (Ali est le plus jeune que Ahmed)
- x3. un superlatif relatif d'infériorité: (Ali est le moins jeune)
- x4. un superlatif absolu avec adverbe:

2. Ali est le plus jeune élève dans la classe.
3. Ali est le moins jeune élève dans la classe.
4. Ali est très jeune

Nom et Prénom:

groupe: 01

N°: 01

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : ~~acte~~ d'un droit, du fait de l'irrespect des ~~conditions~~ imposées par la ~~loi~~, ou à titre de ~~sanction~~ Ex: Déchéance de la nationalité.

-*DECHARGE: Acte pour lequel une personne constate la ~~restauration~~ d'une pièce, la libération d'une ~~dette~~, ou un engagement ~~unilatéral~~, etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: ~~التعويض~~

marchandise: ~~بضاعة~~

~~décree~~ مرسوم

~~préjudice~~ ضرر

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/ ~~large~~ ancien/ ~~ancienne~~ partisan/ ~~partisane~~ sec/ ~~sec~~ long/ ~~longue~~

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité: Ali ~~moins~~ jeune que Omar
2. un superlatif relatif de supériorité: Ali le plus jeune que les autres
3. un superlatif relatif d'infériorité: Ali le moins jeune que les autres
4. un superlatif absolu avec adverbe: Ali ~~très~~ très jeune que les autres

Nom et Prénom:

groupe: 01

N°:

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : Perte d'un droit, du fait de l'irrespect des conditions imposées par la loi, ou à titre de Sanction. Ex: Déchéance de la nationalité.

-*De/Rang: Acte pour lequel une personne constate la restitution d'une pièce, la libération d'une dette, ou un engagement unilatéral, etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: توضيف عن جز
decret: مرسوم

marchandise: بضاعة
préjudice: ضرر

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/large ancien/ancienne partisan/partisane sec/seche long/longue

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité: moins jeune.
 2. un superlatif relatif de supériorité: le plus jeune.
 3. un superlatif relatif d'infériorité: le moins jeune.
 4. un superlatif absolu avec adverbe: très jeune.
- 1- Ahmed est moins jeune que Omar.
 - 2- Ahmed est le plus jeune dans la classe.
 - 3- Ahmed est le moins jeune dans la classe.
 - 4- Ahmed est très jeune.

Nom et Prénom:

groupe: 1er

N°: 39058272

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : Perdre d'un droit, du fait de l'irrespect des conditions imposées par la loi, ou à titre de sanction Ex: Déchéance de la nationalité.

-*RECHARGE : Acte pour lequel une personne constate la restitution d'une pièce, la libération d'une dette, ou un engagement unilatéral, etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: دفع

Décret : مرسوم

marchandise: أشياء

Préjudice : ضرر

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/large ancien/ancienne partisan/partisane sec/seche long/longue

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité: Ali est moins jeune que Mohammed.
2. un superlatif relatif de supériorité: Ali est le plus jeune des élèves.
3. un superlatif relatif d'infériorité: Ali est le moins jeune des élèves.
4. un superlatif absolu avec adverbe: Ali est le plus jeune.

Nom et Prénom:

groupe: 01

N°: 91

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : ~~Perte~~ d'un droit, du fait de l'irrespect des ~~conditions~~ imposées par la ~~loi~~, ou à titre de ~~sanction~~ Ex: Déchéance de la nationalité.

-*~~dédommagement~~: Acte pour lequel une personne constate la ~~restitution~~ d'une pièce, la libération d'une ~~dette~~, ou un engagement ~~unilatéral~~, etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: ~~التكويض~~
~~Décret~~: مرسوم

marchandise: ~~بضاعة~~
~~Préjudice~~: ضرر

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/~~large~~ ancien/~~ancienne~~ partisan/~~partisane~~ sec/~~sèche~~ long/~~longue~~

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité: Ali est ~~plus~~ ^{moins} jeune que Omar.
2. un superlatif relatif de supériorité: Ali est le plus jeune des élèves.
3. un superlatif relatif d'infériorité: Omar est le moins jeune des élèves.
4. un superlatif absolu avec adverbe: Ali est ~~extrême~~ jeune.

Nom et Prénom:

groupe: 02

N°: 111

I. Complétez la définition: (2 p.)

-*DECHEANCE : ~~perte~~ d'un droit, du fait de l'irrespect des ~~conditions~~ imposées par la ~~loi~~, ou à titre de ~~sanction~~. Ex: Déchéance de la nationalité.

-*Décharge: Acte pour lequel une personne constate la ~~restitution~~ d'une pièce, la libération d'une ~~dette~~, ou un engagement ~~unilatéral~~, etc.

II. Donnez l'équivalent: (1 p.)

dédommagement: ~~التعويض عن الضرر~~ marchandise: ~~بضاعة~~
~~Debit~~ ~~Debit~~ ~~مرسوم~~ préjudice: ~~ضرر~~
~~Debit~~

III. Trouvez le féminin: (1.25 p.)

large/~~large~~ ancien/~~ancienne~~ partisan/~~partisane~~ sec/~~seche~~ long/~~longue~~

IV. Formulez à partir de l'adjectif "jeune": (2 p.)

1. un comparatif d'infériorité: ~~Ali est~~
~~Ahmed est~~
2. un superlatif relatif de supériorité: ~~plus jeune que~~ Mourad
~~Amina est~~
3. un superlatif relatif d'infériorité: ~~moins jeune que~~ Sara
~~Ali est~~
4. un superlatif absolu avec adverbe: ~~le plus jeune de la classe~~